



Numéro 12

Décembre 2023

Les contrats économiques au Canada

Il est temps de donner une nouvelle direction pour l'économie !

Le régime de retraite de l'Alberta et le droit à la sécurité à la retraite

- **Le déni de responsabilité sociale de l'élite dirigeante**
– *K.C. Adams* –
- **Adoption de la *Loi sur la protection des pensions de l'Alberta* sous une motion d'attribution de temps**
 - **Lutte entre factions pour la saisie et le contrôle des fonds de pension à des fins privées**
– *Peggy Morton* –
- **Lettre de la section de Calgary de l'Association des syndicalistes à la retraite à la première ministre de l'Alberta**
- **Réponse de l'élite d'affaires de l'Alberta à la proposition de Régime de pensions de l'Alberta**

Soutien aux travailleuses et travailleurs du secteur public du Québec

- **Le gouvernement Legault doit cesser de faire obstacle au dénouement de la grève**
– *Geneviève Royer* –
- **Les syndicats du secteur public réitèrent que le gouvernement doit assumer ses responsabilités sociales**
 - **Les gestes de solidarité envers les enseignants en grève ne s'épuisent pas**
- **Grands rassemblements à Montréal et à Québec en appui à l'école publique et à ceux qui la défendent**

Opposition au projet de loi 31 sur le logement au Québec

- **Le gouvernement a la responsabilité de garantir le droit au logement, et non de le piétiner**

Journée internationale des migrants

- **Prise de parole à Montréal pour un statut pour toutes et tous maintenant !**
– *Diane Johnston* –
- **Les travailleurs migrants défendent un statut pour toutes et tous maintenant !**
- **La situation des migrants aux États-Unis**
– *Neal Resnikoff* –

Bonaire

- **Le peuple de Bonaire lutte fermement pour son droit à l'autodétermination!**
- **La violation des droits humains et les atrocités commises contre le peuple bonairien**
– *James Finies* –

Venezuela – Guyana

- **Sous la surface du différend frontalier**
– *A. T. Freeman* –

Trinité-et-Tobago au bord du gouffre

- **L'assaut contre notre droit à la sécurité**
– *Clyde Weatherhead* –

République de Corée

- **Large résistance aux politiques antisociales et bellicistes du gouvernement Yoon en République de Corée**
– *Philip Fernandez* –

Bicentenaire de la doctrine Monroe

- **Histoire des attaques de Washington contre son propre peuple et les peuples du monde**
– *Pablo Moctezuma Barragan* –

Les contrats économiques au Canada

Il est temps de donner une nouvelle direction pour l'économie !

Statistique Canada a annoncé que le produit intérieur brut (PIB) du Canada avait baissé de 0,3 % au troisième trimestre[1]. L'annonce d'une économie en recul malgré la croissance de la population n'est pas surprenante. Après tout, c'est le « plan », si l'on peut appeler cela un plan.



L'élite dirigeante a déclaré publiquement qu'elle voulait plonger le pays dans la récession pour « maîtriser l'inflation ». Elle a ensuite augmenté les taux d'intérêt de la banque centrale de manière agressive afin de décourager l'investissement dans l'économie et de la laisser péricliter. Certes, la liste des grandes entreprises mondiales et autres qui ont licencié des milliers de travailleurs ces dernières semaines n'est pas une bonne nouvelle pour les travailleurs, mais il fallait s'y attendre selon le « plan » de l'élite dirigeante[2]. Le « plan » en question est de mettre les travailleurs sur la défensive et de décourager les efforts pour s'organiser et se battre pour des salaires plus élevés, de meilleures conditions de travail et des investissements accrus dans les programmes sociaux.

Que l'inflation des prix soit maîtrisée ou non et que l'économie se contracte ou non, les travailleurs en paient le prix avec des problèmes sociaux non résolus et des inégalités croissantes. En fait, pour les élites dirigeantes, ils sont devenus jetables, ce qui crée un sentiment d'impuissance face à l'économie. Les travailleurs sont le facteur humain de l'économie, mais ils n'exercent aucun contrôle sur l'économie. En fait, les riches non plus n'ont aucun contrôle sur les immenses pouvoirs productifs créés par les forces productives partout dans le monde. Ils utilisent leur position de pouvoir et leurs privilèges pour former des coalitions et des cartels d'oligopoles et de partis au gouvernement pour faciliter le pillage des richesses produites par les travailleurs au pays et à l'étranger. Et ce que les riches ne peuvent contrôler, ils le détruisent. Les propriétaires individuels des moyens de production et des instruments financiers sont obsédés par leur propre enrichissement et se délectent de l'effondrement ou de la prise de contrôle des entreprises de leurs concurrents. Ils considèrent l'économie non pas comme la propriété et la responsabilité de tous pour l'amélioration de tous, mais comme une chose à exploiter au profit de quelques-uns et de leurs intérêts privés particuliers.

L'économie moderne est un tout unique avec des parties qui doivent fonctionner en harmonie si l'on veut éviter les ralentissements et les crises. Mais ce n'est certainement pas l'objectif de l'élite dirigeante qui tire le maximum de profit de l'économie pour ses intérêts privés particuliers. Avec des intérêts divergents qui contrôlent les prises de décision et qui cherchent à s'enrichir et à piller les fonds publics, il n'est pas surprenant que l'économie souffre de crises récurrentes. Comment pourrait-il en être autrement si l'économie socialisée et ses composantes ne sont pas organisées pour se compléter les unes avec les autres pour le bien commun ?



Le gouvernement et ceux qui occupent des

positions de pouvoir et de privilège déclarent qu'ils peuvent maîtriser l'inflation en forçant une contraction économique, tout en insistant pour que les gouvernements empruntent auprès de prêteurs privés pour couvrir les dettes contractées en payant les riches et en préparant la guerre. Ce sont là les principales causes de l'inflation des prix. Ils jettent les travailleurs au chômage sans se soucier de leur sécurité, privatisent les biens publics et privent les programmes sociaux des investissements dont ils ont besoin, tout cela dans le but aveugle de forcer une économie socialisée à servir leurs intérêts privés étroits et concurrents, bien que ce soit contre nature.

On pourrait rire de l'annonce d'une contraction de l'économie par Statistique Canada si cela n'avait pas des conséquences aussi brutales pour la population. Statistique Canada décrit une situation dans laquelle l'élite dirigeante qui contrôle les prises de décision au niveau de la gouvernance n'a pas l'intention de trouver et d'appliquer des solutions qui découlent de considérations objectives pour servir le bien commun, ni de s'attaquer à l'ensemble et à la racine des problèmes.

Les travailleurs constituent une force humaine largement supérieure et produisent tout ce dont la société et le peuple ont besoin pour vivre. Plus ils réclament à la société ce qui leur appartient de droit, plus ils règlent leurs comptes avec la vieille conscience de la société et l'appareil de l'État démocratique libéral qui ne parvient plus à s'acquitter de sa fonction de réconcilier les intérêts divergents.

Il est temps d'arrêter de payer les riches, d'arrêter de payer la dette, d'arrêter tout achat militaire aux États-Unis, de faire du Canada une zone de paix et d'augmenter les investissements dans les programmes sociaux pour résoudre les problèmes du pays et humaniser l'environnement social et naturel !

Notes

1. Le rapport du troisième trimestre est disponible ici : [Le Quotidien – Produit intérieur brut, recettes et dépenses, troisième trimestre 2023](#).

2. Les licenciements concernent BT Group, 55 000; US Group, 35 000; Yellow Transportation, 30 000; Accenture, 19 000; Amazon 18 000; Nokia, 14 000; Vodafone, 11 000; Microsoft, 10 000; Meta, 10 000. Maersk licencie 10 000 personnes en raison d'un excédent de navires et d'une forte baisse des taux de fret. Ses bénéfices du troisième trimestre sont tombés à 521 millions de dollars, alors qu'ils atteignaient 8,88 milliards de dollars en 2022, année de la pandémie. En novembre, Stellantis a proposé des rachats à quelque 6 400 de ses 12 700 employés. L'entreprise américaine de vêtements Hanesbrands a fermé l'une de ses usines au Salvador, licenciant quelque 1 592 personnes. Le fabricant français de trains à grande vitesse, Alstom, a supprimé 10 % de ses effectifs, soit environ 1 500 personnes. Il a vendu des actions pour renforcer son bilan d'un milliard d'euros.



Le régime de retraite de l'Alberta et le droit à la sécurité à la retraite **Le déni de responsabilité sociale de l'élite dirigeante**

– K.C. Adams –

Les pensions versées aux personnes âgées lorsqu'elles prennent leur retraite ou pour des raisons d'incapacité sont des éléments importants du contrat entre la classe ouvrière et ceux qui possèdent et contrôlent l'économie socialisée. Des pensions pour tous de standard canadien sont à la fois nécessaires et possibles dans le cadre de l'accord entre les travailleurs et ceux qui achètent leur capacité de travail. Les pensions pour tous de standard canadien moderne sont possibles grâce à l'énorme capacité de production de la classe ouvrière dans l'économie socialisée actuelle. La classe ouvrière reconnaît ce droit et, par la lutte de classe, elle oblige ceux qui ont pris le contrôle de

l'économie socialisée à prévoir un moyen de subsistance à la retraite pour tous au niveau le plus élevé que permet le développement des forces productives.

L'élite dirigeante prétend que les besoins de chacun à la fin de la vie active sont une affaire individuelle et non collective. Chaque travailleur est censé épargner pour sa retraite tout en travaillant, même s'il n'a aucun droit de regard ou de contrôle sur l'orientation de l'économie socialisée et sur la sécurité de son emploi, de son salaire actuel et de son fonds de pension. La négation de la nature collective de l'économie moderne occulte la réalité : à la retraite, les travailleurs ne produisent plus et doivent compter sur la capacité de production de la classe ouvrière active pour subvenir à leurs besoins. En réalité, les prochaines générations de travailleurs produisent plus qu'il n'en faut pour subvenir aux besoins des membres de leur collectivité qui sont déjà à la retraite ou incapables de travailler pour quelque raison que ce soit. L'élite dirigeante interfère avec cet arrangement en expropriant une grande partie de la nouvelle valeur produite par les travailleurs pour satisfaire son objectif de profit privé.



La fraude des régimes de retraite impérialistes

La classe ouvrière de tout le pays est très préoccupée par le fait que les élites dirigeantes ont transformé l'épargne-retraite en un stratagème pour payer les riches. Des fonds de pension individuels et collectifs ont été créés qui sont devenus une source de valeur sociale que les riches utilisent pour étendre leur propriété et leur contrôle de l'économie. Les fonds de pension impérialistes taxent la classe ouvrière en prélevant des paiements sur les salaires individuels que les travailleurs reçoivent en vendant leur capacité de travail.

Les régimes de retraite impérialistes, tels que les régimes enregistrés d'épargne-retraite au Canada et les régimes 401(k) aux États-Unis, ainsi que les fonds de pension collectifs des entreprises et des gouvernements, volent les salaires individuels des travailleurs pour payer ce qui devrait leur appartenir de droit en tant que programme social de retraite garanti par la capacité de production de l'économie socialisée et l'énorme quantité de travail que les travailleurs produisent dans le présent. Le vol des salaires individuels des travailleurs pour constituer des fonds de pension a mené à la création de certaines des plus grandes sources de valeur sociale au monde. Les riches utilisent ces fonds pour accroître leur pouvoir et leur contrôle monopoliste de l'économie, ainsi que pour diviser la classe ouvrière et l'empêcher de changer les rapports de production privés pour qu'ils correspondent à la base socialisée de l'économie.

La Banque du Canada écrit : « Le secteur des caisses de retraite représente quelque 15 % du total des actifs du système financier canadien, ou 1,5 billion de dollars. Environ les deux tiers de l'actif des régimes de pension sont gérés par les huit principales caisses de retraite publiques du Canada : l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC), la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), la British Columbia Investment Management Corporation (BCI), l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), l'Alberta Investment Management Corporation (AIMCo), le Régime de retraite des employés municipaux de

l'Ontario (OMERS) et le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP). Ces organismes, dont l'actif net attribuable aux placements atteint de 64 à 265 milliards de dollars, comptent parmi les plus grandes caisses de retraite au monde. Les huit figurent sur la liste des 100 principales caisses de retraite, et trois d'entre elles se classent parmi les 20 plus importantes. Les membres du Groupe des huit gèrent les fonds de divers régimes de retraite à prestations déterminées : le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec ainsi que les régimes des employés de la fonction publique du gouvernement fédéral et de quatre gouvernements provinciaux. »



Taxer les travailleurs pour qu'ils épargnent en vue de leur retraite permet aux propriétaires et aux dirigeants de nier leur responsabilité sociale à l'égard de la retraite des travailleurs, en faisant de celle-ci une responsabilité de la classe ouvrière qui, en réalité, n'a pas son mot à dire ni de contrôle sur l'économie. L'élite dirigeante utilise ces fonds imposés pour ses intérêts privés étroits et divise la classe ouvrière en fonction du niveau de sécurité que les fonds de pension particuliers peuvent offrir à la retraite. De cette façon, l'élite dirigeante se soustrait à sa responsabilité

sociale de créer un mécanisme efficace par le biais de l'État pour collecter des fonds dans le présent à partir de l'économie socialisée afin de garantir un niveau de vie de standard canadien à tous les retraités sans exception et de détourner la classe ouvrière de la nécessité d'une révolution sociale.

La classe ouvrière se reproduit elle-même par son travail socialisé. La valeur sociale reproduite que la classe ouvrière produit au sein de l'économie est plus que suffisante pour répondre à tous les besoins individuels et sociaux de la population tels que l'éducation, la santé et le logement pour toutes et tous et la retraite selon des normes déterminées par la classe ouvrière, y compris pour ceux qui sont devenus malades ou accidentés ou qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas bien réussi au travail.

La nouvelle valeur, lorsqu'elle est collectée et distribuée d'une manière socialement responsable, augmente le temps disponible pour tous et les possibilités d'élever le niveau de vie au pays et à l'étranger à des niveaux acceptables et d'éliminer les crises dans l'économie. Une telle transformation améliore la société en général et constitue une avancée cruciale dans la création des conditions objectives pour humaniser l'environnement social et naturel, pour rendre les rapports de production plus conformes à la base économique socialisée et pour harmoniser les rapports des individus entre eux et avec leurs collectifs et les intérêts généraux de la société.



Adoption de la *Loi sur la protection des pensions de l'Alberta* sous une motion d'attribution de temps

Le 6 décembre, le gouvernement de l'Alberta a fait adopter le projet de loi 2, bizarrement appelé *Loi sur la protection des pensions de l'Alberta*, en troisième (dernière) lecture, aux petites heures du matin. Le projet de loi 2 stipule que le gouvernement doit tenir un référendum avant que l'Alberta puisse quitter le Régime de pensions du Canada et établir un Régime de pensions de l'Alberta. Deux amendements proposés par l'opposition néo-démocrate ont été rejetés. Le premier amendement demandait que le référendum soit contraignant pour le gouvernement, et le second que la loi précise que toutes les contributions futures à un régime provincial ne puissent être utilisées qu'à cette fin.

Après l'adoption du projet de loi 2, l'assemblée législative a été brusquement ajournée avant la date

prévue. Le recours à l'« attribution de temps » a confirmé une fois de plus que les assemblées législatives sont devenues tout à fait superflues dans le processus démocratique qui est contrôlé par des intérêts privés par l'intermédiaire des pouvoirs exécutifs. Aucune date n'a été fixée pour la reprise des travaux et le gouvernement n'est pas tenu de présenter le calendrier 2024 avant le 15 janvier. En même temps, il a été annoncé que les consultations téléphoniques mises en place pour promouvoir le régime de retraite de l'Alberta seront interrompues jusqu'à ce que l'actuaire en chef du Canada fournisse son estimation de ce que l'Alberta pourrait recevoir si elle quitte le Régime de pensions du Canada, ce qui est attendu au plus tôt en février.

Le fait qu'un référendum, s'il a lieu, ne soit même pas contraignant montre qu'il s'agit simplement d'un exercice de relations publiques. Les « consultations » et l'« engagement » du Parti conservateur uni de l'Alberta (PCU) de quitter le Régime de pensions du Canada n'ont servi qu'à souligner que le peuple n'a aucun rôle à jouer dans la prise de décision. L'utilisation de fonds publics pour désinformer le public et faire avancer les objectifs du gouvernement, sous prétexte de consulter les Albertains, suscite un immense dégoût.

L'utilisation de « réunions publiques par téléphone » est l'un des outils préférés des gouvernements du PCU. Tout le monde est invité à téléphoner, mais le choix des personnes qui prendront la parole est décidé à huis clos. Lors des récents « assemblées » téléphoniques sur les retraites, le modérateur est même intervenu pour se disputer avec les intervenants qui ne défendaient pas les objectifs du gouvernement. Ce qui passe pour une consultation montre le refus total des gouvernements de reconnaître la nécessité d'une nouvelle orientation de l'économie basée sur un projet d'édification nationale et la prise en compte des besoins de la population, y compris la sécurité et la dignité à la retraite.

Le téléroman de la « défense de l'Alberta » sert à dissimuler la réalité du rôle que l'Alberta s'est vu attribuer au service de la machine de guerre et de l'économie américaines, à un moment où les peuples du monde s'expriment d'une seule voix pour mettre fin au génocide du peuple palestinien et contre la dépravation du président américain Joe Biden et de l'impérialisme américain. Comment pourrait-il en être autrement quand on sait que le gouvernement de Danielle Smith est un gouvernement corrompu qui se contente d'utiliser ses positions de pouvoir et ses privilèges pour déclarer que tout ce qu'il fait est légal, légitime et grandiose.



Lutte entre factions pour la saisie et le contrôle des fonds de pension à des fins privées

– Peggy Morton –



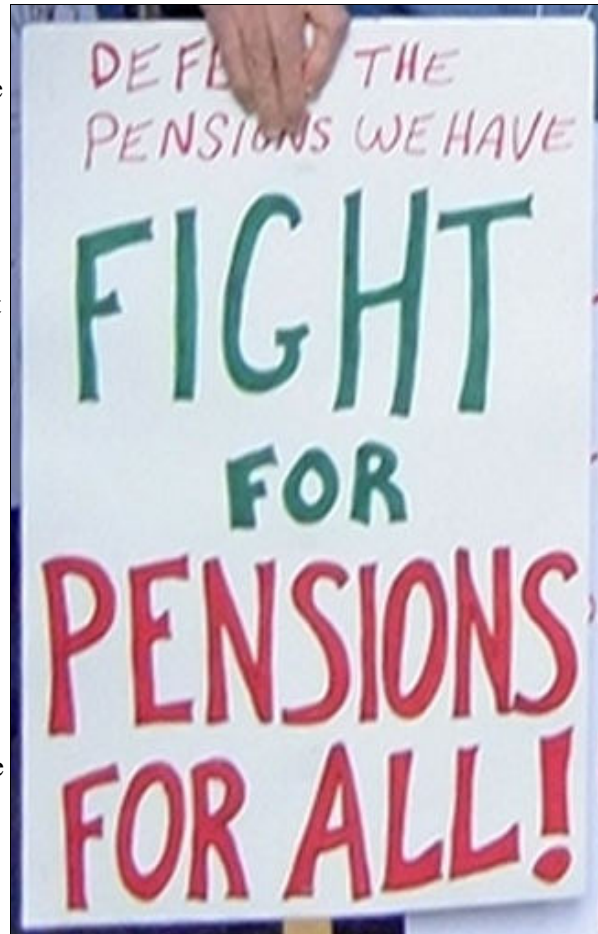
Fédération du travail de l'Alberta, 7 octobre 2023

Les travailleurs actifs et retraités et leurs organisations en Alberta se font entendre et s'organisent contre les tentatives du gouvernement du Parti conservateur uni (PCU) de convaincre les Albertains de laisser Danielle Smith mettre la main, pour la citer, sur le « pot d'argent » des cotisations de retraite des travailleurs qui ont vécu ou travaillé en Alberta. La première ministre prétend que les travailleurs de l'Alberta bénéficieraient d'une retraite plus sûre si un régime de pension de l'Alberta remplaçait le Régime de pensions du Canada (RPC).

Amener les travailleurs à se ranger du côté de l'un ou de l'autre est problématique lorsque le gouvernement fédéral lui-même utilise le fonds de pension du Canada pour servir les intérêts privés étroits qu'il sert. Ni l'un ni l'autre ne se soucient du bien-être des retraités canadiens qui doivent se battre pour des pensions pour toutes et tous en établissant leur propre point de vue dans cette affaire. S'enfermer dans un débat pour ou contre tel ou tel plan sert à légitimer différentes manières d'administrer les fonds de pension afin que les vastes quantités d'argent qu'ils contiennent puissent être mises à la disposition d'intérêts privés étroits au nom du plus grand bien.

Dans le cas du gouvernement de Danielle Smith, il s'agit de mieux intégrer l'économie de l'Alberta, fortement dépendante de l'extraction de pétrole et de gaz, à l'économie de guerre américaine. Les efforts faits pour mettre les fonds du RPC des travailleurs de l'Alberta entre les mains des provinces reflètent la lutte acharnée entre les cartels et les coalitions mondiales qui contrôlent l'économie et en dictent l'orientation. Cela reflète également le fait que les conflits entre des intérêts privés richissimes ne peuvent plus être réglés par un processus démocratique et des accords fédéraux comme à une époque où les conditions étaient très différentes. Ces accords ne permettent plus d'aplanir les divergences entre factions rivales pour parvenir à un équilibre considéré comme servant le bien public.

La Fédération du travail de l'Alberta a lancé une campagne de pétition pour dire : « Ne touchez pas à nos pensions ! » Des dizaines de milliers de personnes ont tenté de se joindre aux « assemblées » téléphoniques pour exprimer leur point de vue, ont écrit des lettres et ont téléphoné à leurs députés pour leur dire « non ». Pas du tout convaincus par la promesse que les travailleurs de l'Alberta jouiraient d'une retraite plus sûre si un régime de retraite albertain remplaçait le Régime de pensions du Canada, les travailleurs ont réagi en disant NON !



À travers toutes les attaques lancées par un gouvernement après l'autre, quel que soit le parti politique au pouvoir, les travailleurs de l'Alberta ont maintenu la position de « *Défendre les pensions que nous avons ! Lutter pour des pensions pour tous !* » Ils considèrent qu'il est de la responsabilité de tous de veiller à ce que la société s'occupe de ses aînés avec le respect et l'humanité qu'ils méritent, en leur garantissant la sécurité et une vie digne à la retraite.



Lettre de la section de Calgary de l'Association des syndicalistes à la retraite à la première ministre de l'Alberta

La lettre qui suit a été envoyée le 4 décembre à la première ministre Daniel Smith par Peggy Askin, présidente du Conseil régional de Calgary de l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada.

Je vous écris au nom de la section de Calgary de l'Association des syndicalistes à la retraite pour vous faire part de certaines de nos préoccupations concernant la proposition de votre gouvernement de retirer les Albertains du Régime de pensions du Canada (RPC) et de créer un Régime de pensions de l'Alberta (RPA).



Nos membres savent bien ce que signifie vivre avec un revenu de retraite et combien il est important d'avoir une sécurité à la retraite. En tant que retraités syndiqués, beaucoup d'entre nous ont des pensions de travail en plus de la sécurité de la vieillesse et du RPC. En tant que syndiqués, nous avons subi l'assaut continu contre les pensions à prestations déterminées et leur remplacement par des « régimes à cotisations déterminées » peu sûrs, tandis que de nombreux retraités n'ont pas de pension de travail du tout. De nombreuses personnes âgées luttent pour payer leurs factures avec la flambée des prix des denrées alimentaires, des loyers, des services publics et autres nécessités; les femmes

âgées qui vivent seules sont particulièrement vulnérables à une vie de pauvreté.

Notre principale préoccupation, pour nous-mêmes et pour tous les travailleurs de notre province et de l'ensemble du pays, est de faire respecter le droit à la sécurité de la retraite et aux soins dont les personnes âgées ont besoin. Notre position consiste à défendre les pensions dont nous disposons et à lutter pour une retraite sûre pour tous. Ce dont nous avons besoin de toute urgence en Alberta, et d'ailleurs au Canada et au Québec, c'est des pensions de retraite sûres pour garantir un niveau de vie de standard canadien.

Les actions de votre gouvernement montrent que loin d'avoir pour but d'améliorer la vie des retraités, l'objectif d'établir un régime de retraite de l'Alberta (RPA) fait partie de la bataille d'intérêts privés concurrents pour le contrôle de la richesse créée par les travailleurs.

Mettre la sécurité de nos retraites entre les mains d'un RPA créé par votre gouvernement est à notre avis à la fois inacceptable et pour le moins très risqué. Cela met également en péril la sécurité de la retraite de notre jeune génération.

Une préoccupation majeure est de savoir qui contrôle les prises de décision sur l'investissement des fonds de pension. Par le biais de la Loi 22, la *Loi sur la réforme des agences, conseils et commissions et des entreprises publiques (2019)*, le gouvernement du Parti conservateur uni (PCU) s'est emparé du contrôle total des prises de décision concernant l'investissement des fonds de pension de 350 000 travailleurs. Entre autres, le ministre des Finances se voit attribuer le pouvoir de gérer des investissements spécifiques avec l'argent de nos pensions. C'est une raison suffisante pour s'opposer au RPA proposé par votre gouvernement.

La Loi 22 a placé le fonds de retraite des enseignants de l'Alberta sous le contrôle de l'Alberta Investment Management Corporation (AIMCo), a privé tous les conseils de retraite du secteur public de leur capacité de choisir un administrateur de retraite et sont maintenant tous gérés par AIMCo, ce qui signifie que les conseils de retraite n'auront pas leur mot à dire sur la façon dont les fonds de retraite sont gérés. Grâce à ces changements, un gouvernement du PCU a mis la main sur 115 milliards de dollars de fonds de pension appartenant à des travailleurs employés par le gouvernement de l'Alberta, les services de santé de l'Alberta, les conseils scolaires, les municipalités, les établissements d'enseignement supérieur, les universités et d'autres employés du secteur public. Le projet de loi 22 a également privé de nombreux travailleurs de la possibilité de participer aux régimes de retraite de leur lieu de travail.

Il semble que votre gouvernement veuille maintenant mettre la main sur des milliards supplémentaires pour financer des stratagèmes pour payer les riches, tels que les programmes de privatisation et les investissements risqués dans le pétrole et le gaz.

Les actions de votre gouvernement sont une preuve de plus que les travailleurs de l'Alberta doivent rejeter de manière décisive votre projet de former le RPA. Le gouvernement a fourni des estimations ridicules des fonds qu'un RPA recevrait du RPC. Son processus de « consultation » a montré un manque total de respect pour les opinions des Albertains, y compris un sondage qui n'a même pas donné aux Albertains l'occasion de dire Non ! et des « assemblées publiques » téléphoniques où le modérateur intervient activement contre ceux qui s'expriment contre le retrait proposé. De nombreuses personnes qui ont assisté à ces assemblées téléphoniques ont déclaré qu'elles ressemblaient davantage à une session de mise en marche du RPA et que de nombreuses personnes ayant des questions et des commentaires n'avaient pas la possibilité de s'exprimer, et ont conclu qu'il s'agissait d'une façade.

La dépense scandaleuse de 7,5 millions de dollars de fonds publics à ce jour pour une campagne de publicité visant à promouvoir la désinformation sur les avantages supposés d'un RPA n'est pas seulement inacceptable, c'est un abus de pouvoir évident.

Il est extrêmement improbable que votre gouvernement parvienne à retirer l'Alberta du RPC, étant donné que la proposition ne profite qu'à ceux qui veulent mettre la main sur les fonds de pension, qu'elle est largement contestée par les Albertains et qu'elle le sera également par le parti qui formera le gouvernement fédéral, sans parler du reste du Canada.

On peut donc se demander si votre gouvernement considère qu'il s'agit d'un moyen de détourner l'attention de son refus de répondre aux besoins de la population de l'Alberta, notamment en matière de crise des soins de santé et des soins aux personnes âgées, en matière d'éducation, de logement abordable, d'aide aux sans-abris et de la montée en flèche des coûts de la nourriture, de l'électricité, des loyers et d'autres nécessités. En conclusion, nous demandons le retrait de la proposition de RPA ! Nous défendons les pensions que nous avons et luttons pour la sécurité des retraites pour toutes et tous.



Réponse de l'élite d'affaires de l'Alberta à la proposition de Régime de pensions de l'Alberta

Après avoir annoncé qu'elle poursuivrait la mise en place d'un régime de retraite de l'Alberta pour remplacer le Régime de pensions du Canada pour les travailleurs qui vivent ou travaillent en Alberta, la première ministre de l'Alberta Danielle Smith a nommé Jim Dinning à la présidence du panel formé pour engager la discussion sur la projet.

M. Dinning est apparu comme un représentant crédible de l'élite des entreprises de l'Alberta. Jim Dinning a été trésorier provincial de 1992 à 1997, entre autres postes ministériels, et a présidé à l'assaut antisocial et anti-travailleur du gouvernement de Ralph Klein. Il a quitté la politique après avoir échoué à remplacer Klein à la tête des progressistes-conservateurs de l'Alberta.

Il a occupé plusieurs postes d'administrateur, y compris celui de président du conseil d'administration. Il a été chancelier de l'Université de Calgary, membre de l'Ordre du Canada et président de la région sanitaire de Calgary. Mais il semble qu'il n'ait pas réussi à obtenir la bénédiction du secteur des entreprises.

Le chef des conservateurs fédéraux, Pierre Polievre, a déclaré au *National Post* que « la division actuelle sur le RPC est entièrement due au fait que Justin Trudeau s'est attaqué à l'économie de l'Alberta. Ses lois anticonstitutionnelles contre le développement et ses douloureuses taxes sur le carbone ont forcé les Albertains à chercher des moyens de récupérer une partie de leur argent. »

« Nous n'aurions pas ce débat sur le RPC si j'étais aujourd'hui premier ministre, car l'Alberta serait libérée des taxes sur le carbone, des lois anti-énergie inconstitutionnelles et d'autres transferts de richesse injustes. »

« J'encourage les Albertains à rester dans le RPC. »

Deborah Yedlin, PDG de la Chambre de commerce de Calgary, a publié une déclaration exprimant de sérieuses réserves quant au régime de retraite de l'Alberta. « La proposition relative au régime de retraite de l'Alberta est complexe et a des implications considérables pour les entreprises et les investisseurs, en Alberta et dans l'ensemble du Canada. Le démantèlement des systèmes existants et la modification de notre régime de retraite pourraient compromettre la mobilité de la main-d'oeuvre en provenance d'autres provinces, les avantages de la mise en commun des risques qui découlent d'un fonds de pension plus important et la confiance des investisseurs. »

« Nous demandons instamment au gouvernement de tenir compte de la stabilité – et d'en faire une priorité – dans toutes ses décisions de politique publique. »

Le chroniqueur du *Calgary Herald*, Chris Varcoe, qui représente fidèlement les intérêts des oligarques de l'énergie de l'Alberta, a rapporté qu'« un nouveau sondage mené par les chambres de commerce de l'Alberta auprès des chefs d'entreprise a révélé qu'une majorité d'entre eux croient que le retrait du Régime de pensions du Canada et l'établissement d'un programme provincial désavantageraient leurs entreprises au cours des trois à cinq prochaines années. »

« Le Parti conservateur uni est toujours heureux d'ennuyer et de défier les libéraux d'Ottawa. C'est très amusant. Mais maintenant, ils va trop loin, il fait passer l'Alberta pour une menace pour le pays tout entier », écrit Don Braid, un autre chroniqueur du *Calgary Herald*.

Le Conseil canadien des affaires a également exprimé sa consternation. Son directeur général, Goldy Hyder, a déclaré : « Il faut faire attention à ce que l'on souhaite. Le *Calgary Herald* a rapporté que cela pourrait tout défaire et beaucoup de Canadiens pourraient être exposés de façon dramatique dans leurs pensions. »

Lori Williams, professeur de sciences politiques à l'Université Mount Royal, a indiqué que les conservateurs fédéraux se plaignaient du fait que la revendication de l'Alberta de 53 % du RPC pourrait aliéner les Canadiens et « aider le premier ministre libéral Justin Trudeau à se faire élire, ce qui est actuellement difficile ».



Soutien aux travailleuses et travailleurs du secteur public du Québec

Le gouvernement Legault doit cesser de faire obstacle au dénouement de la grève

– Geneviève Royer –



Les enseignants bloquent l'entrée du port de Montréal, 21 décembre 2023.

Le vendredi 22 décembre était le 22^e jour de grève générale illimitée des 66 500 enseignantes et enseignants de la Fédération autonome des enseignants (FAE). Cela signifie que les élèves de 12 centres de services scolaires des régions de Montréal, Québec, Montérégie, Estrie, Laurentides et Outaouais, soit près de 40 % des écoles du Québec, ne vont plus à l'école depuis le 23 novembre. La direction de la FAE informe régulièrement ses membres et la population des obstacles que pose le gouvernement Legault pour mettre fin à la grève.

Le 21 décembre, Mélanie Hubert, présidente de la FAE, a dit que malgré la vingtaine de journées de grève, le gouvernement n'était toujours pas en blitz de négociations et c'est par les médias que l'équipe de négociations apprenait qu'une offre allait être déposée dans la journée. Ce dernier dépôt a été rejeté : les demandes patronales déjà refusées sont présentées à nouveau, il y a d'importantes différences entre ce que les représentants du gouvernement disent et ce qui est sur papier lors du dépôt de l'offre. De plus, une des demandes les plus importantes des enseignants est la composition de la classe et le gouvernement refuse de s'engager dans des mécanismes qui assureraient l'ouverture de nouvelles classes pour répondre aux besoins des élèves. La présidente a précisé :

« Après plus de 90 rencontres en 11 mois de pourparlers, 20 jours de décompte avant la grève générale illimitée et 20 jours depuis le déclenchement de celle-ci, il ne fait plus aucun doute pour nous que le gouvernement de François Legault ne fait aucunement le choix d'aider l'école publique à se remettre de la dégradation qu'elle subit depuis 20 ans. La proposition patronale d'entente revient peu sur les propositions syndicales, maintes fois répétées. Le premier ministre et ses représentantes et représentants ont opté pour une stratégie d'épuisement des profs, en laissant perdurer ce conflit, ce qui est complètement inacceptable et irresponsable quand on considère la souffrance enseignante et les impacts du manque de services de qualité aux élèves. »

En fait, le gouvernement continue de contourner les éléments du contrat de travail qui le restreignent de faire ce qu'il veut dans la composition de la tâche d'un enseignant. Au centre de la bataille, c'est à l'augmentation des pouvoirs entre les mains du ministre de l'Éducation que les

enseignants s'opposent. Le projet de loi 23, adopté le 7 décembre, est une autre réforme de la gouvernance scolaire qui permet de blâmer les enseignants pour la crise dans le système scolaire en leur imposant des formations sur des compétences attendues et définies par le gouvernement, au lieu de partir de l'expérience directe des travailleurs de l'éducation[1].

C'est tout à l'honneur des enseignants de refuser de retourner enseigner sans de nouvelles conditions de travail qui auront un effet direct sur la qualité des conditions d'étude et d'apprentissage des élèves. Le gouvernement Legault porte l'entière responsabilité de l'insécurité et de l'anxiété vécues par les enseignants et les familles depuis le 23 novembre.

Le 23 décembre, s'adressant aux médias, la présidente de la FAE a dit que les échanges avec la partie patronale se sont intensifiées depuis vendredi : « Ça travaille fort, mais il y a encore des discussions à avoir, des sujets à négocier, donc je vais me réserver. [...] On a toujours eu l'objectif d'avoir une entente avant les Fêtes, mais on ne signera pas une entente à rabais. »

Note

1. « Centralisation des pouvoirs entre les mains du ministre sous prétexte d'efficacité », *Forum ouvrier*, 22 septembre 2023



Les syndicats du secteur public réitèrent que le gouvernement doit assumer ses responsabilités sociales

Le 20 décembre, les porte-paroles des syndicats réunis en Front commun ont annoncé la possibilité d'entrer en grève générale illimitée au début de l'année 2024, si le gouvernement ne démontrait pas d'ici là une volonté politique de répondre aux priorités établies par les travailleurs. Ils ont dit : « Devant l'état actuel des réseaux, l'heure n'est pas au statu quo, et encore moins aux attaques. Des mandats pour répondre aux propositions syndicales devront être confiés dès aujourd'hui aux tables sectorielles afin d'arriver à un règlement global. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement.

« Nos membres sont mobilisés et déterminés. Nous avons un mandat clair pour avoir recours à la grève générale illimitée afin d'obtenir les conditions de travail nécessaires pour mettre un terme à la pénurie de main-d'oeuvre. Nous allons exercer ce mandat si nécessaire et au moment jugé opportun en début d'année. Maintenant, ce que l'on veut d'abord et avant tout, c'est négocier sérieusement. »

Selon les médias, le 23 décembre le gouvernement était en période intense de négociation avec Le Front commun.

Les syndicats du Front commun, représentant 420 000 travailleuses et travailleurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, sont : la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), qui représente près de 87 000 enseignantes et enseignants, a reçu une proposition de règlement sectoriel (donc qui porte sur la tâche) le 22 décembre, et a accepté de la présenter à ses membres. La présidente, Josée Scalabrini,

en a dit : « Nous avons le mandat d'améliorer concrètement le quotidien des enseignantes et enseignants sur la base de nos trois priorités que sont la composition de la classe, l'allègement de la tâche et la rémunération. Nous avons pu convenir d'une proposition de règlement parce que nous avançons sur ces trois éléments. » Les enseignants devront se prononcer sur l'entente dans les semaines suivant le retour en classe après le congé des fêtes. Elle ajoute : « Rappelons toutefois que le problème reste entier en ce qui a trait aux enjeux de la table centrale intersectorielle. Notamment, les enjeux salariaux devront être réglés afin d'éviter une grève générale illimitée du Front commun en début d'année 2024. »

La Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), qui représente 80 000 travailleuses et travailleurs de la santé, a annoncé le 19 décembre avoir demandé la présence d'un conciliateur. La présidente, Julie Bouchard, a déclaré : « Après plus de 75 séances de négociation et plus d'une année à la table, on constate qu'il y a encore des différends très importants entre nous et le gouvernement. Sur les enjeux fondamentaux, comme la gestion du temps supplémentaire, les ratios et la compensation des inconvénients, nous sommes toujours très éloignés. Dans ce contexte, on pense que la nomination d'un conciliateur pourra nous aider à progresser vers une entente. Le gouvernement est braqué sur ses positions et refuse de faire des compromis. Les propositions du gouvernement ne correspondent aucunement aux besoins des professionnelles en soins, notamment en ce qui concerne leur besoin de stabilité et de prévisibilité dans leur travail. Les professionnelles en soins se battent pour leurs conditions et celles des soins à la population. »

À propos de la Loi 15, adoptée sous bâillon le 9 décembre, la FIQ a ajouté qu'elle collaborait « avec plus d'une centaine d'organisations pour dénoncer cette réforme excessive, qui s'annonce catastrophique pour le réseau de la santé. Des milliers de personnes ont demandé au ministre Dubé de mettre sa réforme sur pause afin d'en évaluer les conséquences. Malgré tout, fidèle à sa méthode, le gouvernement a choisi d'agir précipitamment et a fait adopter son projet de loi sous le bâillon, de façon antidémocratique et téméraire[1]. »

Elle ajoute « il est déjà clair que 2024 ne sera pas une année de tout repos. Cependant, nous resterons mobilisées pour défendre les droits des professionnelles en soins et nous continuerons de soutenir un réseau public de santé fort, auquel aspirent les Québécoises et les Québécois. »

Note

1. Adopté sous le bâillon le 9 décembre dernier, le projet de loi 15 du ministre de la Santé Christian Dubé, la *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*, concentre tous les pouvoirs entre les mains du ministre en créant l'Agence de la santé du Québec qui devient le seul employeur du réseau de la santé et des services sociaux au Québec. On dit que le ministre sait qu'il doit démolir les conventions collectives s'il veut réussir sa réforme antisociale.



Les gestes de solidarité envers les enseignants en grève ne s'épuisent pas

Après le Syndicat des Métallos qui a fait un don de 100 000 \$ aux travailleurs du secteur public en grève, les syndicats Unifor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) ont aussi fait un don, le 15 décembre, de 70 000 \$ et 100 000 \$, respectivement.



Les enseignants reçoivent un soutien financier d'Unifor (à gauche) et de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale.

« Unifor est fier d'apporter un appui financier aux grévistes car nos luttes sont liées et que c'est par l'entremise de la solidarité que les travailleurs et travailleuses des secteurs privés et publics peuvent gagner, ensemble », a indiqué de son côté Lana Payne, présidente nationale d'Unifor.

« Ces fonctionnaires sont la colonne vertébrale de notre société, instruisant nos enfants et prenant soin de toute la population. Ils méritent toute notre sympathie et notre respect », a affirmé par communiqué Yvon Barrière, vice-président exécutif de l'AFPC-Québec.

La Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ) a quant à elle donné 80 000 \$ à la Centrale des syndicats du Québec, à laquelle elle est affiliée. « Notre contribution est un message de solidarité et de soutien au combat que livrent les collègues pour mettre un frein à la détérioration des conditions de travail et d'exercice dans le milieu de l'éducation », affirme dans un communiqué le président de la FPEP-CSQ, Stéphane Lapointe.

Le site Facebook *entraide pour les profs en grève*, créé au début décembre, permet de faire connaître les initiatives prises par ou pour les enseignants afin de leur procurer de la nourriture, des cartes cadeaux, des repas gratuits dans des restaurants, des rabais chez différents commerçants, etc. Sans compter les centaines et centaines de personnes qui ont visité les lignes de piquetage des enseignants pour leur apporter leur soutien sous forme de café ou de repas.

Voici une revue photos de différentes actions organisées par et pour les enseignants récemment.

Grande région de Montréal





Les enseignants bloquent l'entrée du port de Montréal, 21 décembre 2023

Granby



20 décembre 2023

Québec





14 décembre



15 décembre

Outaouais





21 décembre

(Photos : FAE et ses syndicats affiliés, Granby-Express)



Grands rassemblements à Montréal et à Québec en appui à l'école publique et à ceux qui la défendent



Rassemblement à Montréal le 22 décembre 2023

Le vendredi 22 décembre, un rassemblement en appui à l'école publique et aux enseignants qui la défendent a été organisé devant le bureau du premier ministre François Legault à Montréal. Des centaines et des centaines de personnes sont venues saluer la lutte des enseignantes et enseignants, particulièrement ceux de la FAE, en grève depuis 22 jours. Les orateurs, en majeure partie des

artistes bien-aimés du Québec, mais aussi des activistes pour les droits, des représentants syndicaux et des enseignants, ont tour à tour pris la parole pour exprimer leur solidarité sociale avec les enseignants en grève et avec tous les travailleuses et travailleurs du secteur public.

Il est ressorti de tous les discours la profonde conscience que ce sont les enseignants du Québec et leurs collègues des maisons d'éducation qui défendent un projet national d'éducation publique où les conditions de ceux qui y travaillent permettent l'épanouissement de la jeunesse et l'acquisition de connaissance lui permettant de participer à la construction d'un Québec moderne. Ils ont interpellé le gouvernement Legault à maintes reprises, exposant combien son refus de répondre aux demandes des enseignants fait de lui un ennemi des services publics répondant aux besoins de la population du Québec.

Voici quelques extraits des prises de parole :

« Un prof, ça élève l'être humain ! Ça élève la société ! Un prof, ça élève le Québec ! Il est plus que temps que le gouvernement Legault, élève ses propositions et son discours ! »

« Et nous savons que cette lutte, elle commence avec vous. Vous êtes ceux et celles qui luttez jour après jour pour que vos élèves surmontent les obstacles, pour qu'ils découvrent leurs talents et parviennent à comprendre le monde autour d'eux. Et c'est parce qu'on ne vous donne pas les moyens d'accomplir ce travail, cette mission, que vous êtes en grève. C'est au nom de l'école publique que vous êtes sorti dans la rue. Il est temps que ce gouvernement vous donne les moyens de faire votre travail de manière à ce qu'il puisse continuer d'avoir un sens. »

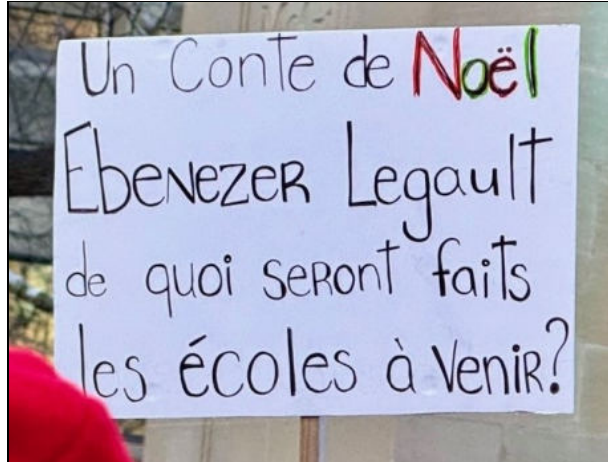
« C'est qu'on devrait vous célébrer, on devrait vous admirer, mais vous êtes en train de tenter de vous faire entendre. [...] Vous créez de la richesse au Québec. Il est temps d'arrêter de considérer l'éducation comme une dépense, de se sortir du tableau Excel et de voir ça, M. Legault, comme le vrai investissement. »

« Les femmes vont se tenir debout pour prendre soin de la société que vous négligez et démantelez. À toutes celles dans les rues, au froid, n'oubliez jamais votre valeur même lorsque votre gouvernement vous offre des miettes. N'oubliez jamais d'où vous venez. Si on laisse tomber tout ça, c'est pas la fonction publique qu'on laisse tomber. C'est pas des syndicats qu'on met au pas. C'est une société qu'on abandonne. Et personne, pas un seul québécois, ne mérite ça. »

« Un système d'éducation et de santé qui fonctionne, ce n'est possible que lorsque le sens du travail réel est valorisé, que le dialogue et l'humanisme requis pour le faire et l'accomplir ont de l'espace. Le gouvernement essaie de vous épuiser, de vous diviser, mais il a oublié que vous êtes en grève pour lutter contre cet épuisement et que, contre ce système brisé et malade de la gestion, c'est vous qui êtes là. »

À la fin du rassemblement, tous les orateurs se sont engagés à poursuivre leurs gestes d'appui en janvier, affirmant qu'ils ne laisseraient pas les enseignants seuls dans cette bataille car elle concerne le Québec en entier.

Dans la ville de Québec, la même journée, un rassemblement s'est tenu devant l'Assemblée nationale, réunissant des centaines de personnes. Plusieurs familles sont venues rejoindre les enseignants pour leur témoigner leur appui. Citées par le *Journal de Québec*, une mère a dit : « La détermination des enseignants et enseignantes me touche et dans notre système d'éducation, il y a quelque chose de brisé, il a besoin d'attention et on sent que le gouvernement du Québec ne le comprend pas. » Plusieurs jeunes élèves participaient aussi à l'action. « Je suis ici pour aider les profs à convaincre le gouvernement [de faire mieux]. Il y a des élèves dans ma classe qui sont en difficulté et ma professeure, que j'adore, a besoin de plus d'appui. Elle aurait besoin de huit bras pour aider tout le monde », a-dit une jeune fille.





Opposition au projet de loi 31 sur le logement au Québec

Le gouvernement a la responsabilité de garantir le droit au logement, et non de le piétiner



Le samedi 2 décembre, des centaines de personnes ont marché dans les rues de Montréal pour s'opposer au projet de loi 31 du gouvernement Legault, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, et à l'adoption en commission parlementaire, plus tôt dans la semaine, de l'article abolissant le droit à la cession de bail dans le projet de loi. Des organisations de défense du droit au logement de Montréal-Nord, Verdun, Pointe-Ste-Charles, Côte-des-Neiges, Parc Extension et d'ailleurs et des citoyens de tous les milieux ont déclaré d'une seule voix : Non au projet de loi 31 !

En abolissant le droit de céder son bail, le projet de loi s'attaque au dernier outil, à la dernière petite protection dont les locataires disposent pour limiter les hausses de loyer abusives, dénoncent les manifestants. Si le projet de loi est adopté, un propriétaire pourra refuser une cession de bail pour un motif « autre que sérieux ». Même la tentative de l'opposition de définir quel serait un motif « autre que sérieux » a été rejetée par France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation en commission parlementaire.

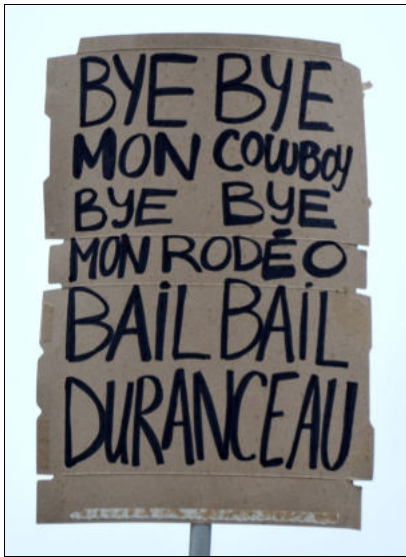
En convoquant le rassemblement du 2 décembre, le Regroupement des comités logement et

associations de locataires du Québec (RCLALQ) a écrit : « Plus qu'un simple aléas des tendances économiques, c'est à une crise d'avarice et à une pénurie d'humanité auxquelles nous faisons face. Seuls les ignorants et les menteurs prétendent que le pseudo-équilibre de l'offre et de la demande, ou l'afflux de nouveaux arrivants, ou un autre prétexte fallacieux, serait la cause de l'explosion des loyers, qui ont augmenté de 75 % au Québec depuis 2002. »

Dès le départ, le projet de loi 31 ne s'adressait pas au problème de la pénurie de logement décrit partout au Québec. Il donne plutôt une approche juridique à la négation du droit au logement en faveur des grands intérêts privés immobiliers. On se rappellera que le projet de loi légifère les cessions de bail, les évictions, les augmentations de loyer, défendu bec et ongles par la ministre Duranceau. Plusieurs se retrouvent à la rue faute de pouvoir se payer un logement; pour les femmes victimes de violence conjugale, plusieurs sont forcées de retourner à leur domicile faute de logement abordable; il y a l'insécurité de gens qui craignent un jour de se retrouver à la rue s'ils ne peuvent plus payer leur loyer, etc.

En dépit de la responsabilité du gouvernement de garantir ce droit à tous les citoyens du Québec, le projet de loi 31 ne résout en rien la crise du logement qui sévit au Québec aujourd'hui. Il est un retour en arrière. Depuis des années, les gouvernements qui se succèdent promettent la construction de logements sociaux, affirment qu'ils font leur possible, qu'ils comprennent les gens, que le logement est une priorité, sans prendre les mesures pour garantir ce droit dans les faits. Les manifestants ont réaffirmé ce droit et exprimé leur colère envers ce projet qui aggraverait, sans contredit, la présente crise du logement.





Journée internationale des migrants

Prise de parole à Montréal pour un statut pour toutes et tous maintenant !

– Diane Johnston –



Le matin du 18 décembre, sous une pluie battante, une soixantaine de travailleurs sans-papiers et leurs alliés se sont rassemblés devant le bureau de circonscription du premier ministre Justin Trudeau à Montréal pour exiger une fois de plus un statut pour tous par le biais d'un programme de régularisation très attendu qu'il s'est engagé à mettre en place il y a deux ans, et qui conduirait à la résidence permanente pour les quelque 500 000 travailleurs sans-papiers qui vivent au Canada.

L'action a été organisée conjointement par le Centre des travailleurs immigrants (CTI) et Solidarité sans frontières (SSF), en tandem avec d'autres événements qui se dérouleraient dans tout le Canada du 16 au 18 décembre, à l'appel du Réseau des droits des migrants (MRN), à l'occasion de la Journée internationale des migrants et du cinquième anniversaire de la création du MRN.

Samira Jasmin, porte-parole de SSF, a expliqué qu'elle et Mostafa Henaway, représentant du CTI, remettraient 400 lettres écrites par des personnes sans-papiers adressées au premier ministre et au ministre de l'Immigration, Marc Miller, afin de les sensibiliser à la nécessité d'un programme de régularisation menant à la résidence permanente, de sorte que personne ne soit laissé sans statut, et à l'urgence de la situation face à toutes sortes de maltraitements et de violations des droits humains.



Bien que, il y a deux ans, Justin Trudeau ait demandé à son ministre de l'immigration d'explorer les moyens de régulariser le statut des travailleurs sans papiers, plus de 500 000 travailleurs sans papiers au Canada, qui contribuent énormément aux communautés et à l'économie du pays, sont toujours sans statut. Ils attendent, travaillent dans l'économie parallèle comme main-d'oeuvre bon marché, privés de leurs droits et dans la crainte constante d'être détenus ou expulsés. Ils sont privés, ainsi que leurs familles, d'un logement décent et de soins de santé adéquats, et leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école légalement.

Un important groupe de travailleurs migrants indiens était présent au rassemblement, de même qu'une délégation d'Algériens.

« Je suis fier de tous ceux qui sont venus ici, a déclaré Samira. Nous sommes intégrés, nous parlons plusieurs langues et nous contribuons à l'économie du Canada. Nous sommes tous les mêmes, nous travaillons très fort. »

Un autre participant a parlé du trafic des êtres humains dont lui et d'autres personnes ont été victimes à Montréal, de la part d'une agence d'immigration et de placement (opérant sous le nom de Trésor) à Laval et d'une multinationale (Newrest) qui fournit des services de restauration et d'alimentation aux compagnies aériennes au Canada. À l'heure actuelle, la CTI a entamé des poursuites judiciaires à leur encontre, afin de défendre les personnes prises au piège de ce système.

Solidarité sans frontières a également informée les personnes présentes que le 14 décembre, le ministre de l'Immigration Marc Miller a promis publiquement de proposer un « programme large et complet » qui permettrait aux personnes sans papiers de demander le statut de résident permanent.

Solidarité sans frontières a ensuite demandé à chacun de remettre les lettres qu'ils avaient préparées au représentant du CTI, Mostafa Henaway, qui, avec Samira, sont entrés dans l'édifice en direction de l'ascenseur. Comme il pleuvait, beaucoup d'autres personnes sont entrées dans l'édifice en même temps, pour attendre dans le foyer que les lettres soient remises au personnel du bureau de la circonscription de Justin Trudeau.



Une fois les lettres remises, tout le monde est sorti du bâtiment, Samira a expliqué que le personnel du premier ministre leur avait parlé derrière une porte vitrée et leur avait demandé de laisser les lettres sur le sol.

De nombreux participants ont remercié les deux représentants d'avoir remis les lettres en leur nom et sont repartis plus déterminés que jamais quant à la justesse de leur cause et à poursuivre la lutte jusqu'à ce qu'il y ait vraiment un statut pour toutes et tous !

(Photos : *LML* et Solidarité sans frontières)



Les travailleurs migrants défendent un statut pour toutes et tous maintenant !

Dans le cadre des actions nationales pour exiger que le gouvernement Trudeau tienne sa promesse de régulariser le statut de tous les travailleurs migrants, l'Alliance des travailleurs migrants pour le changement a organisé une action militante à Toronto le 16 décembre. Les travailleurs migrants et leurs sympathisants se sont rassemblés devant le sapin de Noël du Nathan Phillips Square pour transmettre un message au premier ministre Trudeau et au ministre de l'Immigration, Marc Miller. Un à un, les travailleurs migrants ont parlé de leur situation et des conséquences de leur statut injuste de sans-papiers ou de travailleurs précaires, incapables de changer d'employeur, d'accéder aux soins de santé, de retourner dans leur pays d'origine, même pour faire le deuil du décès d'un parent ou pour voir leurs enfants.



Certains ont lu des extraits des lettres qu'ils ont écrites à Justin Trudeau et à Marc Miller pour demander au gouvernement libéral de tenir sa promesse faite il y a deux ans de régulariser le statut de tous les travailleurs migrants. L'Alliance des travailleurs migrants pour le changement avait rassemblé et préparé des centaines de lettres de ce type, chacune racontant une histoire de discrimination et de difficultés imposées par une politique d'immigration qui permet la surexploitation des travailleurs migrants, des réfugiés, des travailleurs sans papiers et des étudiants internationaux et qui leur refuse un statut et des droits égaux à ceux de tous les travailleurs canadiens.



Syed Hussan, directeur exécutif de l'Alliance des travailleurs migrants pour le changement, a dénoncé le gouvernement pour les expulsions en cours, 39 par jour, alors que le gouvernement a promis, et réitéré sa promesse il y a quelques jours, de régulariser tout le monde. Il a déclaré : « Il est absurde et injuste d'expulser aujourd'hui des personnes qui seront peut-être régularisées demain. » Il a souligné que depuis que la promesse a été faite, plus de 21 000 personnes ont été expulsées et a réitéré la demande de statut pour toutes et tous présentée par tous les orateurs.

Syed a expliqué l'hypocrisie et l'irrationalité des règles actuelles que les migrants doivent suivre pour obtenir le statut de résident permanent. Par exemple, le travail de la plupart des travailleurs dans le domaine de la santé et des soins à domicile, des emplois essentiels, ne peut pas être pris en compte pour l'obtention du statut de résident permanent. Des centaines de milliers de personnes sont concernées parce qu'il n'existe pas de programme fédéral permettant à la plupart d'entre elles de présenter une demande. Les étudiants étrangers se voient accorder un permis de travail d'un an lorsqu'ils obtiennent leur diplôme et doivent occuper un emploi de catégorie supérieure pendant 365 jours pour pouvoir demander le statut de résident permanent, mais comme leur permis de travail d'un an a expiré pendant ce temps, ils ne peuvent pas déposer de demande et deviennent sans papiers. Ces permis de travail ont été renouvelés trois fois, mais le gouvernement fédéral a annoncé qu'il n'y aurait plus de renouvellement à partir de la fin de l'année.

Avec beaucoup de courage, tous les orateurs ont parlé de leurs propres luttes et difficultés et ont lancé un appel pour que cesse la violation continue de leurs droits et des droits de tous les

travailleurs migrants, réfugiés et étudiants internationaux. Après les discours, la manifestation s'est déplacée vers un carrefour très fréquenté du centre-ville où quelques-unes des centaines de lettres ont été déposées dans une boîte aux lettres. Les manifestants se sont engagés à poursuivre la lutte jusqu'à ce que l'objectif d'un statut pour toutes et tous soit atteint.



La situation des migrants aux États-Unis

– Neal Resnikoff –

La situation des migrants aux États-Unis va de mal en pis. Elle met en évidence le rôle du gouvernement américain dans les migrations en provenance ou à l'intérieur de nombreux pays, ainsi que le traitement chaotique et inéquitable de la question actuelle des migrants aux États-Unis.

Le gouvernement américain n'a jamais signé ni ratifié la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette convention reconnaît les droits humains des travailleurs migrants et promeut leur accès à la justice ainsi qu'à des conditions de travail et de vie humaines et légales. Elle fournit des orientations pour l'élaboration de politiques nationales en matière de migration et pour une coopération internationale fondée sur le respect des droits humains et de l'État de droit. Elle prévoit des dispositions pour lutter contre les abus et l'exploitation des travailleurs migrants et des membres de leur famille tout au long du processus de migration.

Les Américains sont très engagés dans le redressement de la situation. Aux États-Unis, des militants de Chicago ont écrit :

« Il faut notamment insister pour que la ville de Chicago ouvre les écoles vacantes pour y loger les migrants tout en les aidant à trouver un emploi et un logement stable. Et nous devons insister pour que l'administration Biden augmente l'aide aux migrants et ne réduise pas davantage le peu que le gouvernement a fait (alors qu'il dépense 0,65 \$ de chaque dollar d'impôt fédéral discrétionnaire pour l'armée américaine et les guerres, comme celle contre la Russie en utilisant l'Ukraine par procuration ou la guerre contre les Palestiniens). »

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un bureau des Nations unies, a déclaré qu'en 2022, il y avait 281 millions de migrants dans le monde et que ce nombre augmentait, alors que plus de 60 000 d'entre eux perdent la vie chaque année dans le processus de migration.

Les déclarations de la Chicago Antiwar Coalition (CAWC) fournissent des exemples spécifiques de l'ingérence du gouvernement américain dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, causant des problèmes à la population locale et augmentant le nombre déjà élevé de migrants qui se sont récemment dirigés vers les États-Unis.

Venezuela : « Comme beaucoup le savent, le gouvernement des États-Unis a été très dur avec le Venezuela – avec des tentatives de coups d'État, le vol de milliards, le sabotage, la menace d'une intervention militaire et des sanctions en raison de leur structure politique, qui comprend la démocratie participative et l'autodétermination dans les zones locales et qui ne renonce pas à leur alliance avec d'autres pays d'Amérique latine qui s'opposent à l'impérialisme américain, comme Cuba ou le Nicaragua.

« Avec les 169 milliards de dollars perdus à cause des attaques des États-Unis, le Venezuela aurait pu payer la totalité de sa dette extérieure, qui s'élève à 110 milliards de dollars. Ou disposer de suffisamment de ressources pour importer des aliments et des médicaments pendant 45 ans, et ne pas avoir subi la perte de 40 000 vies à cause du manque de fournitures de soins de santé. »

Cuba : « Le gouvernement américain a interdit la plupart des exportations vers Cuba à partir de 1960, avant que le président Kennedy n'impose un blocus économique, commercial et financier plus complet à Cuba en 1962. Ce blocus s'est poursuivi sous dix présidents, républicains et démocrates. Le dernier rapport de Cuba aux Nations unies indique que les dommages cumulés causés par le blocus s'élèvent à 147 853 300 000 dollars. Joe Biden poursuit la tradition anti-cubaine de rendre service à la classe dirigeante. Il a signé des prolongations de la Loi sur le commerce avec l'ennemi, poursuivant toutes les sanctions qui ont été imposées à Cuba par Donald Trump et d'autres présidents, et a ajouté de nouvelles sanctions, ignorant même l'appel de 114 membres de la Chambre des représentants des États-Unis à lever les sanctions américaines qui empêchent la livraison de nourriture, de médicaments et d'autres formes d'aide humanitaire à Cuba. »

Salvador : « Historiquement, au milieu des années 1800, le Salvador dépendait de l'exportation de l'indigo, puis, lorsque ce marché a disparu, il s'est principalement tourné vers la production de café, de canne à sucre et de coton. Une grande partie de cette production et des chemins de fer pour le transport appartenait à des investisseurs américains et britanniques. L'appropriation des terres pour ces cultures a conduit le gouvernement salvadorien à attaquer et à détruire les terres communales des autochtones et d'autres populations. Les soulèvements autochtones ont été réprimés avec l'aide d'armes américaines fournies au gouvernement salvadorien. Il en a été de même pour d'autres soulèvements pendant plus d'un siècle.

« Le gouvernement du Salvador était dominé par une classe dirigeante qui travaillait avec les États-Unis. Ceux-ci ont cessé d'être des exportateurs de produits agricoles pour devenir huit conglomérats qui se concentraient sur les montages financiers. Les entreprises américaines ont joué un rôle en insistant pour que les Salvadoriens utilisent des produits agricoles américains. De nombreuses personnes qui travaillaient dans les plantations ont perdu leur emploi.

« De 1980 à 1993, les États-Unis se sont activement opposés au Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) et à sa lutte pour s'emparer du pouvoir politique. Les militaires et les escadrons de la mort soutenus par les États-Unis ont été responsables de la mort de 80 000 Salvadoriens. La dévastation et la pauvreté se sont intensifiées.

« En 2006, le Salvador a adhéré à l'accord de libre-échange entre la République dominicaine,

l'Amérique centrale et les États-Unis (CAFTA-DR), qui a renforcé la domination des entreprises américaines. Le fait que les produits industriels et commerciaux américains entrent au Salvador en franchise de droits a empêché l'industrie locale de les concurrencer. Les États-Unis ont insisté sur ce point malgré les vives protestations des syndicalistes, des fermiers et d'autres personnes qui savaient que cela les appauvrirait encore plus. Puis, en 2014, les États-Unis ont insisté pour que le gouvernement salvadorien mette fin à tout soutien aux semences de maïs et de haricots produites localement, et favorise au contraire les semences importées des États-Unis. »

Honduras : « Les États-Unis ont également joué un rôle important dans la dévastation et l'appauvrissement d'un grand nombre de personnes au Honduras. Par exemple, Samuel Zemurray, qui a fait fortune dans le commerce de la banane et est devenu président de la United Fruit Company, l'entreprise fruitière la plus influente au monde à l'époque, s'est immiscé dans la politique hondurienne. En 1911, il a travaillé avec un ancien président hondurien, Bonilla, et le général américain Lee Christmas pour instiguer un coup d'État et créer une 'république de bananes'. Ce coup d'État a été réalisé avec la participation de l'armée américaine.

« En 2005, le Honduras a adhéré à l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et les États-Unis (CAFTA) malgré les protestations des syndicats et des agriculteurs locaux qui craignaient d'être concurrencés par les grands producteurs américains. Rapidement, le Honduras est passé du statut d'exportateur net de produits agricoles à celui d'importateur net, ce qui a entraîné la perte d'emplois pour les petits exploitants agricoles et une augmentation de l'exode rural.

« Le gouvernement des États-Unis, sous la direction du président Barack Obama et de la secrétaire d'État Hillary Clinton, a soutenu le coup d'État militaire qui a renversé le président démocratiquement élu soutenu par la population, José Manuel Zelaya, en juin 2009. Le gouvernement américain a soutenu les régimes qui lui ont succédé et maintient une base militaire au Honduras.

« Le **Guatemala** possède de nombreuses richesses qui pourraient le rendre prospère – si ces richesses n'étaient pas volées par plus de 200 entreprises américaines et autres sociétés étrangères, et pour le bénéfice d'investisseurs et de la riche classe dirigeante du Guatemala. Ces entreprises sont actives dans l'industrie manufacturière, l'agriculture, l'exploitation et le forage miniers, ainsi que dans les services. »

« Un autre domaine de responsabilité des États-Unis est la situation des gangs violents au Salvador ainsi que la présence croissante des gangs au Honduras et au Guatemala. Cela commence par le fait que le gouvernement américain ne s'occupe pas des conditions sociales et économiques aux États-Unis, ce qui a donné naissance à des gangs en quête d'argent et de contrôle de leur vie. Le gouvernement américain a égoïstement déplacé une partie de ce problème vers d'autres pays... en déportant les membres des gangs qui créent alors un climat de contrôle des gangs, de la criminalité et de la violence parmi les habitants de ces pays. C'est particulièrement vrai pour les jeunes Salvadoriens qui sont venus aux États-Unis pour échapper à la guerre civile, ont formé des gangs pour se défendre contre d'autres gangs et ont été déportés en grand nombre au Salvador.

« L'administration Biden tente de repousser les attaques selon lesquelles elle serait laxiste à l'égard des immigrants qui entrent aux États-Unis. Elle parle de s'attaquer aux 'racines du problème'. Mais elle ne s'attaque pas sérieusement aux inégalités causées par le système capitaliste. Par ailleurs, de nombreux migrants vivent toujours dans la misère au sud de la frontière mexicaine, dans l'espoir d'être autorisés à entrer aux États-Unis après en avoir été refoulés.

« Bien que certains prétendent que l'administration Biden crée des 'frontières ouvertes', elle continue d'expulser rapidement la plupart des personnes qui arrivent à la frontière sud, y compris 40 % des familles et 90 % des adultes célibataires. »

Le *US Citizenship Act* (Loi sur la citoyenneté américaine) de 2021 prévoit un parcours de huit ans vers la citoyenneté pour la plupart des quelque 11 millions d'immigrants vivant sans papiers aux États-Unis et appelle à l'utilisation de technologies supplémentaires pour sécuriser la frontière méridionale. Le sénateur Bob Menendez soutient ce projet parce que les 11 millions d'immigrants sont des « travailleurs essentiels qui ne doivent pas être laissés pour compte ».

« Cette affaire brûlante s'inscrit dans un contexte où la classe dirigeante américaine a usé et abusé des immigrants depuis les premiers jours du pays. Avant cela, les colonies britanniques ont été établies sur une base raciste et lucrative contre les Amérindiens et d'autres.

« La nature raciste de la classe dirigeante américaine à l'égard des immigrants est illustrée par le *Naturalization Act* (Loi sur la naturalisation) de 1790. Cette loi n'autorise que les personnes blanches libres et de 'bonne moralité' ayant vécu aux États-Unis pendant deux ans à demander la citoyenneté. Sans citoyenneté, les résidents non blancs se voyaient refuser les protections constitutionnelles de base, notamment le droit de vote, le droit de propriété ou le droit de témoigner devant les tribunaux.

« Ensuite, le *Chinese Exclusion Act* (Loi sur l'exclusion des Chinois) de 1882 a suspendu l'immigration chinoise pendant dix ans et déclaré les immigrants chinois inéligibles à la naturalisation, alors que depuis les années 1850, les immigrants chinois étaient nécessaires en tant que main-d'oeuvre bon marché pour les travaux risqués de construction des chemins de fer transcontinentaux, le travail dans les mines d'or, les travaux agricoles et le travail en usine, en particulier dans l'industrie de l'habillement.

« En 1907, en raison de préjugés en Californie selon lesquels un afflux de travailleurs japonais ferait perdre des emplois agricoles aux travailleurs blancs et ferait baisser les salaires, l'immigration a été restreinte.

« L'*Immigration Act* (Loi sur l'immigration) de 1917 a instauré une obligation d'alphabétisation pour les immigrants entrant dans le pays et a mis un terme à l'immigration en provenance de la plupart des pays asiatiques.

« L'*Immigration Act* (Loi sur l'immigration) de 1924 a limité le nombre d'immigrants autorisés à entrer aux États-Unis chaque année par le biais de quotas de nationalité qui favorisaient l'immigration en provenance des pays d'Europe du Nord et de l'Ouest et excluaient totalement les immigrants d'Asie, à l'exception des Philippines, qui étaient alors une colonie américaine. En 1924, la patrouille frontalière des États-Unis a été créée.

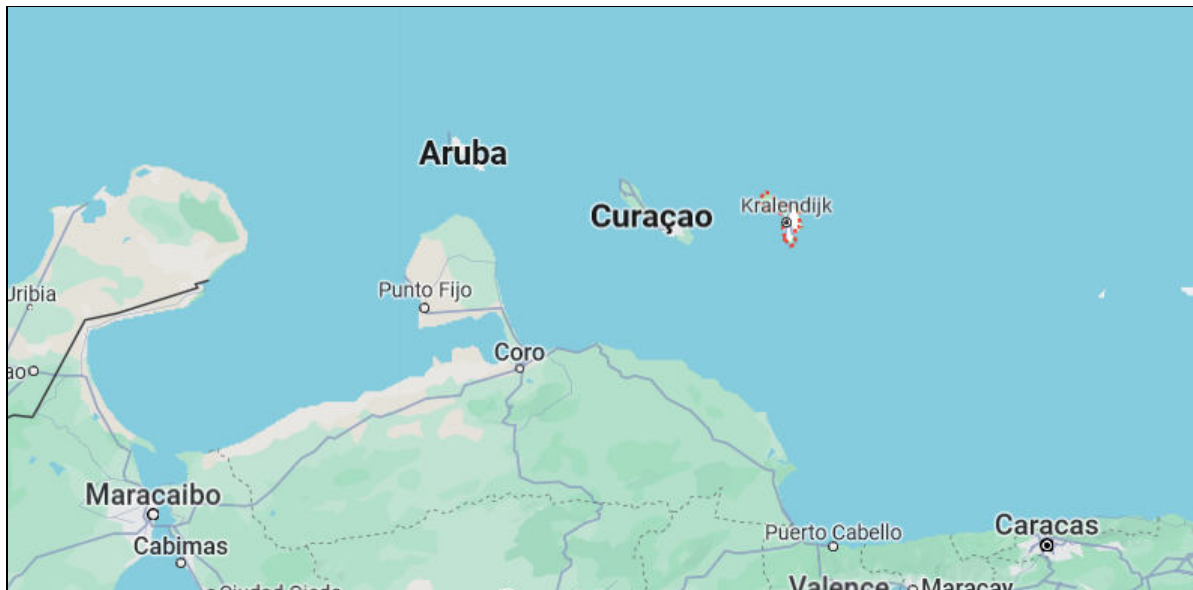
« La pénurie de main-d'oeuvre pendant la Deuxième Guerre mondiale a incité le gouvernement américain à lancer le programme Bracero, qui permettait aux travailleurs agricoles mexicains d'entrer temporairement aux États-Unis. Ce programme a duré jusqu'en 1964. »



Bonaire

Le peuple de Bonaire lutte fermement pour son droit à l'autodétermination!

La lutte du peuple de Bonaire pour son droit à l'autodétermination gagne en ampleur depuis que l'île a été annexée et intégrée dans la constitution hollandaise en tant que « municipalité spéciale à l'intérieur des Pays-Bas » le 10 octobre, 2010, avec des droits inégaux et sans le consentement du peuple de Bonaire, subordonné au régime colonial de La Haye, Pays-Bas.



Bonaire est la petite île à l'est de Curaçao, au nord du Venezuela.

Bonaire fait partie du groupe des îles Sous-le-vent, aussi appelées îles ABC pour Aruba, Bonaire et Curaçao, dans les Petites Antilles. Elle est située à 41 kilomètres à l'est de Curaçao et à 88 kilomètres au nord-est des côtes du Venezuela. Sa population en 2019 était de 20 104 habitants et serait aujourd'hui de près de 24 000. Deux langues y sont parlées : le néerlandais et le papiamentu, une langue créole des Antilles néerlandaises. Avec Haïti, ils sont les seuls peuples des Antilles à avoir une langue qui a survécu à la colonisation (comme le créole), tandis que les peuples de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Dominique continuent de se battre pour obtenir le statut de « langue officielle » pour leurs propres langues créyol.

La période coloniale néerlandaise a commencé en 1636, lorsque les Hollandais ont chassé les Espagnols, qui avaient commencé à coloniser l'île au début du XVI^e siècle. En 1954, Bonaire est devenue un territoire membre de la Fédération des Antilles néerlandaises (comprenant Curaçao, Aruba, Saint-Martin, Bonaire, Saba et Saint-Eustache), qui, collectivement, ont formé l'État du Royaume des Pays-Bas. La « Loi du 10 octobre 2010 » a dissous la Fédération et a créé deux nouveaux États indépendants au sein du Royaume des Pays-Bas, Curaçao et Saint-Martin, chacun ayant le statut de « pays constitutif » au sein du royaume. Aruba a reçu le *statut particulier* en 1986. Bonaire, Saba et Saint-Eustache ont reçu le statut de municipalités à statut particulier.

En les intégrant ainsi, les Pays-Bas imposent leurs lois et leurs conditions au peuple bonairien et selon leurs plans de domination. Les Bonairiens s'opposent foncièrement à ces arrangements qui les privent, eux, leurs représentants et leurs députés, de tout pouvoir sur le développement de l'île et qui vont à l'encontre de leurs intérêts et de ceux des peuples de la région. Par exemple, le port de Bonaire a été modernisé sous la gouverne des Pays-Bas, membres de l'OTAN, pour le transformer en un port militaire utilisé par l'armée américaine comme point d'appui pour menacer le Venezuela d'intervention.

Le Bonairien James Finies a refusé d'accepter cette annexion illégale et a abandonné sa carrière professionnelle de banquier pour faire campagne contre cette illégalité en protestant devant les bureaux du gouvernement et du gouverneur des Pays-Bas à Bonaire pendant 222 jours consécutifs, refusant de rentrer chez lui, afin de forcer un référendum. Après avoir attiré l'attention du monde entier, un référendum a été accordé en décembre 2015. La question était : « Êtes-vous d'accord avec le statut actuel, qui est directement lié aux Pays-Bas ? Oui ou non ? ».

Pendant le référendum, la Hollande a entre autres fait rentrer des ressortissants hollandais et leur a donné le droit de vote après 3 mois de résidence. Malgré ces manoeuvres, 66 % des citoyens ont

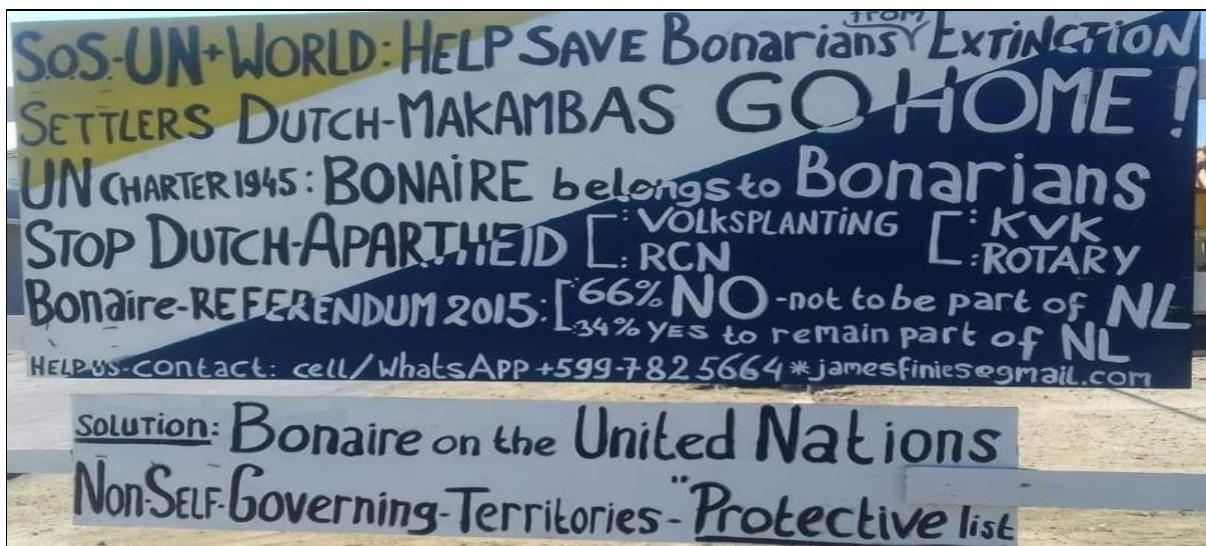
voté non et ont rejeté l'annexion et le statut illégaux actuels. Ce résultat a été ratifié au parlement bonairien comme décision légale et démocratique du peuple.



James Finies a passé 222 jours (24 heures par jour) devant les bureaux du gouvernement hollandais à Bonaire pour exiger un référendum.

Le gouvernement néerlandais a ignoré le choix du peuple au référendum. Des centaines de lettres à différents paliers de gouvernement aux Pays-Bas ont été envoyées sans succès. *Nos Kier Boneiru Bek* (NKBB – Nous voulons que Bonaire nous revienne !) a alors été fondé par James Finies. L'organisation soutenue par la population a entrepris une mission internationale pour faire avancer sa cause.

En 2016, sans rendez-vous préalable, James Finies, Mme Davika Bissessar, présidente de l'Organisation des droits de l'homme de Bonaire, et de nombreux Bonairiens se sont rendus au siège des Nations unies à New York. James Finies a pris la parole lors de la réunion du Comité spécial sur la décolonisation des Nations unies (C24) le 22 juin 2016. Il a dénoncé les atrocités néerlandaises contre son peuple, telles que la violation de la *Charte des Nations unies* et du droit international. Après sa présentation, le groupe a rencontré plus de 20 missions d'ambassadeurs du C24 à l'ONU.



Les revendications du peuple de Bonaire

L'intervention de James Finies a permis de rendre public le sort de son peuple. Il a été recommandé que Bonaire soit inscrit sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies (UN NSGT)[1]. Un rapport détaillé sur les atrocités commises par les Pays-Bas a aussi été publié par NKBB afin qu'une organisation reconnue par l'ONU puisse enquêter de manière indépendante[2]. Une vidéo a aussi été préparée sur les violations des droits de l'homme et les atrocités commises par les Pays-Bas contre le peuple bonairien[3].

Depuis 2016, l'organisation poursuit sans relâche démarches et rencontres avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pour briser le silence. Le groupe a en outre obtenu le soutien de la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL) par les résolutions de Mexico 2012, Bonaire 2016 et Saint-Martin 2017, qui demandent que Bonaire soit réinscrit au NSGT de l'ONU. Ils ont aussi été entendus par plusieurs autres organisations dont le XXVIIe Séminaire international « Les partis et une nouvelle société » tenu à Mexico les 5, 6 et 7 octobre dernier. Une résolution unanime d'appui à la lutte du peuple bonairien y a été adoptée. Le lendemain, 8 octobre, à Mexico également, lors de la rencontre du groupe de travail du Forum de Sao Paolo, James Finies a présenté la situation et une résolution d'appui a aussi été adoptée. Du 28 novembre au 3 décembre, à Bonaire, s'est tenu le 8e Symposium sur le colonialisme contemporain et réparations dans les Caraïbes qui fut un succès.



8e Symposium sur le colonialisme contemporain et les réparations dans les Caraïbes du 28 novembre au 3 décembre, 2023

Le droit d'être, le droit d'un peuple d'exister, de vivre et de décider de toutes les questions qui le concerne, est un droit inaliénable pour tous les peuples du monde, qu'ils soient grands ou petits. Le peuple bonairien mérite l'appui de tous et toutes.

***Plein appui à la lutte courageuse du peuple bonairien
pour son droit à l'autodétermination !***

Notes

1. Sont qualifiés de non autonomes, aux termes du chapitre XI de la *Charte des Nations unies*, les « territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes ». Dans sa résolution 66 (I) du 14 décembre 1946, l'Assemblée générale a dressé la liste des 72 territoires auxquels s'appliquait le chapitre XI de la Charte. En 1963, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux* (également appelé « Comité spécial de la

décolonisation » ou « C-24 ») a approuvé une liste préliminaire de territoires auxquels s'appliquait la Déclaration (A/5446/Rev.1, annexe I). À l'heure actuelle, 17 territoires non autonomes, dont la liste figure ci-après, demeurent à l'ordre du jour du Comité spécial. On appelle Puissances administrantes les États membres des Nations unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer ces territoires.

Pour voir la liste des territoires non autonomes actuels, [cliquer ici](#).

2. Les Antilles néerlandaises sont un ensemble de six puis cinq îles principales situées dans la mer des Caraïbes existant de 1954 à 2010, officiellement nommé territoires insulaires : Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, la partie méridionale de l'île de Saint-Martin (le territoire insulaire de Saint-Martin), ainsi qu'Aruba jusqu'en 1986. Leur capitale est Willemstad, sur l'île de Curaçao.

Le territoire des îles forme juridiquement l'un des États du royaume des Pays-Bas : l'État fédéral autonome des Antilles néerlandaises ou Fédération des Antilles néerlandaises, qui inclut aussi Aruba jusqu'au 1er janvier 1986, date à laquelle l'île se détache des Antilles néerlandaises pour constituer un autre État autonome au sein du royaume. Le 10 octobre 2010, la Fédération est dissoute. Depuis cette date, Curaçao, Aruba et la partie néerlandaise de l'île de Saint-Martin forment trois États autonomes au sein du royaume des Pays-Bas, tandis que les îles de Bonaire, Saba et Saint-Eustache, connues sous le nom de Pays-Bas caribéens, constituent des municipalités à statut particulier des Pays-Bas.

Le royaume des Pays-Bas est actuellement constitué de l'État des Pays-Bas, de l'État d'Aruba, de l'État de Curaçao, de l'État de Saint-Martin, ainsi que des communes à statut particulier de Bonaire, Saba et Saint-Eustache au sein de l'État des Pays-Bas, le statut de municipalité spéciale à l'intérieur des Pays-Bas.

3. « [Are the People of Bonaire Going Extinct ?](#) », le 18 novembre 2021



La violation des droits humains et les atrocités commises contre le peuple bonairien

– James Finies –

Les Bonairiens mènent une lutte ardue pour protéger leur culture et leur héritage et pour défendre leurs droits humains contre l'assaut d'une politique d'immigration hollandaise qui vise à faire de nous une minorité, voire même à nous effacer, dans notre propre pays. Dans la poursuite de leur objectif de détruire tous les aspects de notre souveraineté, les Hollandais ont commis des actes extrêmes qui ont eu un grave impact sur l'autonomie bonairienne.

Les droits dont les Pays-Bas privent le peuple bonairien

D'abord, ils ont :

- placé les frontières sous le contrôle des maréchaussées hollandaises;
- désarmé toute force de sécurité, même les forces volontaires, et mené des campagnes de porte-à-porte pour désarmer les gens – leur enlevant même les fusils à plombs;
- agrandi le poste de police dominé par des étrangers et construit la plus grande prison au monde relativement à la population.

Dépopulation et colonisateurs – colonisation :

Immigration ouverte – la population étrangère a doublé de 2010 à 2022. Elle est passée de 11 000 à

22 000, et un européen hollandais n'a qu'à avoir une adresse depuis 90 jours pour voter dans les élections au Bonaire. En 2017, le nombre de natifs de l'île était inférieur à 40 % de la population et en 2030 ils seront moins que deux-tiers de la population et pourraient disparaître dans quelques décennies.

Des lois draconiennes :

- Loi I : Le gouvernement hollandais a imposé l'euthanasie aux personnes âgées – les médecins ont le droit de refuser des interventions médicales aux personnes de plus de 70 ans [le taux de mortalité a par conséquent explosé de près de 60 %].
- Loi II : Les organes humains des citoyens sont la propriété de l'État hollandais et du système médical hollandais en Colombie; COOMEVA est sous enquête criminelle pour le trafic illégal d'organes humains de jeunes personnes qui sont décédées dans leurs établissements en raison de problèmes de santé mineurs.
- La stérilisation systématique de nos jeunes femmes – les naissances naturelles ont baissé de près de 50 %.
- La diaspora – les enfants de personnes natives de l'île nés dans des îles avoisinantes en raison de problèmes médicaux ne peuvent retourner à Bonaire.
- Enlever les enfants de leur mère en raison des conditions de vies déplorables et les donner à des familles d'adoption hollandaises, offrant d'importantes sommes d'argent aux familles hollandaises et abandonnant les mères de l'île dans la pauvreté.

Impôts et terre :

- Les impôts ont été augmentés pour correspondre aux normes hollandaises-européennes – avec des impôts aussi élevés qu'en Hollande – et des revenus inférieurs de plus de la moitié à ceux de la Hollande – de sorte que plus de 60 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté.
- L'impôt foncier – qui a été augmenté de 800 à 1000 % – fait en sorte que même les établissements sportifs, récréatifs et d'exploration appartenant à des ONG sont imposés excessivement et pris en charge.
- La vente de 10 % de l'île à un Hollandais privé.
- L'accès aux plages nié aux natifs de l'île ou réglementé.

Pauvreté et système financier :

- Notre monnaie a été changé du florin des Antilles néerlandaises au dollar américain; par conséquent, le coût de la vie en produits et aliments a augmenté et les salaires et les revenus ont baissé. Le prix du pain a augmenté de 270 %.
- Les politiques *d'open market* et de liberté tarifaire dans notre marché restreint ont mené à la création de cartels et à l'explosion des prix.
- Le système financier a été pris en charge par les marchés financiers de l'autorité hollandaise – les natifs de l'île ne peuvent plus prêter de l'argent, rendant inaccessibles tout système de transfert d'argent tel que Western Union, etc. – tout système de paiement par carte de crédit, tout système coopératif, toute coopérative de crédit, qui ont contribué à bâtir notre île – éliminant le financement de logements sociaux et de maisons construites indépendamment.
- Les services publics tels que l'eau et l'électricité ont été pris en charge par le marché de

consommation de l'autorité hollandaise variaient, pour un couple ou une famille, entre 100 et 200 dollars. Le mois dernier, en septembre 2022, le même ménage payait 1000 dollars – les frais de débranchement et de re-branchement sont très élevés.

- Plus de 60 % de la population vit maintenant sous le seuil de la pauvreté, selon le KITLV [Institut royal des Pays-Bas de l'Asie du Sud et des études caribéennes], Dutch Human Rights, Ombudsman, Greenpeace, Child Rights, etc.

Éducation et culture :

- Tous les niveaux d'éducation ont été changés selon les normes hollandaises, transformant notre éducation en langue native papiamento à une éducation en langue étrangère – en violation des droits humains des enfants de Bonaire à une éducation dans leur langue maternelle. Nos enfants natifs de l'île ont un niveau d'éducation inférieur aux autres et il y a ségrégation de nos jeunes.

- Rétrogradation et congédiement d'enseignants locaux pour les remplacer par des enseignants parlant hollandais.

- Offrir des incitatifs aux enseignants hollandais pour qu'ils émigrent – incitatifs fiscaux/primes doubles aux ménages, etc.

- Formation professionnelle et école de la deuxième chance – évoquer une méconnaissance du hollandais pour rétrograder les étudiants.

- Rendre Bonaire attractif pour les stagiaires hollandais en leur offrant des postes de direction ou de gestionnaires.

- Événements culturels – l'existence même du carnaval de Rincon et de la régata est menacée.

- Notre mode de vie tel que la chasse et la pêche est rigoureusement limité et réglementé, empêchant l'accès des habitants aux ressources naturelles d'alimentation.

- Contrôle des frontières maritimes – des garde-côtes armés jusqu'aux dents; des pêcheurs et des événements culturels tels les régates arrêtés et fouillés en haute mer et harcelés comme s'ils étaient des terroristes ou des criminels.

Secteur institutionnel et des affaires :

- Des dirigeants d'institutions gouvernementales ont été rétrogradés et remplacés par des européens hollandais.

- Des entrepreneurs locaux ont été imposés rétroactivement et réglementés jusqu'à ce qu'ils ferment leurs portes et les Hollandais ont pris le contrôle des entreprises locales.

- Le marché local du tourisme – réglementé et contrôlé par les Hollandais.

- Aujourd'hui, même les jardiniers, les peintres, etc., sont hollandais.

Ce que la Hollande a gagné avec cette annexion illégale

Avec l'annexion de Bonaire, le gouvernement de la Hollande a gagné ce qui suit :

- Le plein pouvoir politique et législatif et le contrôle de l'île.

- Deux cents miles nautiques d'une Zone économique exclusive dans la mer des Caraïbes.

- Le plein contrôle de l'aéroport local qui a été développé pour répondre aux normes militaires. Et puisque Bonaire est seulement à 50 miles du Venezuela, avec qui les États-Unis et l'Occident sont en conflit perpétuel, l'Occident pourrait utiliser Bonaire comme base de l'OTAN pour pacifier le Venezuela et la région. L'avenir de l'Amérique latine est menacé par la présence d'une base de l'OTAN sur les rives de l'Amérique latine.

La charte de l'ONU et le droit international violés par les Hollandais

La lutte des peuples colonisés et réduits à l'esclavage pour leur indépendance et l'égalité (agitation continuelle pour la liberté) a pris de l'ampleur après les ravages de la première et de la deuxième guerres mondiales. Le sacrifice de 80 millions de vies humaines a engendré une nouvelle conscience : aucun peuple, aucun gouvernement, qu'il soit petit ou grand, ne devrait être enchaîné par un autre pays puisque tous les pays devraient être libres et égaux. C'était là l'unique engagement envers l'humanité sur lequel furent fondées les Nations unies, dont le principal objectif était de défendre la paix et la sécurité internationales conformément au principe des droits humains égaux et de l'autodétermination de tous les peuples.

Le statut de Bonaire n'est pas conforme aux normes d'autonomie et représente une décolonisation non achevée fondée sur un déséquilibre politique fondamental entre le territoire et la métropole. Ces arrangements contemporains de dépendance où règne l'inégalité politique ne respectent pas les normes de gouvernance démocratique et représentent tout simplement une décolonisation non achevée, puisque le statut de dépendance de Bonaire devait être une étape préparatoire vers la pleine décolonisation avec une pleine autonomie et une égalité politique absolue. Le peuple de Bonaire a un droit humain sacré inaliénable à l'autodétermination tel que garanti par de nombreuses instances internationales, que les Pays-Bas transgressent ouvertement :

- Les métropoles qui maintiennent des territoires et des arrangements territoriaux dans les Caraïbes doivent assumer leurs responsabilités internationales en vertu de la Charte des Nations unies pour que les territoires qu'ils administrent puissent accéder à leur pleine autonomie.

La société civile de Bonaire, en tant qu'Organisation non gouvernementale (ONG), a demandé au projet d'études sur les pays dépendants de mener une enquête sur l'état de la démocratie et de l'autonomie à Bonaire. Ce sera la première fois de l'histoire qu'un tel projet sera entrepris par une ONG de la société civile, alors que de tels projets sont généralement entrepris par les gouvernements.

En raison des coûts élevés d'une telle enquête, nous avons dû recueillir des fonds au moyen de barbecues, des collectes de dons, de loteries et de boîtes de donations pendant plus de trois ans. Un simple Bonairien, préférant conserver l'anonymat, a vendu un bout de terrain pour aider au financement de l'enquête.

Évaluation de la capacité d'autonomie conformément aux normes internationales : le pays Bonaire

L'évaluation conclut :

« Le droit inaliénable à l'autodétermination n'a pas conduit à un processus de transformation de la décolonisation et de la démocratie, mais a été remplacé par un processus déformé qui a abouti à la cruelle mystification de la réforme coloniale, les Néerlandais perpétuant l'inégalité que le processus était censé remplacer. Il convient de noter que la gouvernance de la dépendance n'est pas une gouvernance démocratique, tout comme le colonialisme n'est pas une démocratie. L'entité publique rebaptisée 'organisme public territorial' est l'un des nombreux modèles mondiaux de gouvernance de la dépendance projetés à tort au XXIe siècle comme des formes de démocratie et appliqués d'une

manière qui contourne le droit inaliénable à une véritable autodétermination en vertu du droit international. C'est ainsi que le scénario a évolué pour Bonaire. »

La conclusion est que toute prétention que Bonaire soit un modèle de gouvernance démocratique est illusoire et ne répond à aucun des critères de gouvernance démocratique. Cependant, quoique le colonialisme demeurera toujours une forme d'oppression illégale, son illégalité et sa nature oppressive est souvent une question de pouvoir, et non de justice.

C'est là le défi fondamental du processus contemporain d'autodétermination et la décolonisation éventuelle de juridictions iliennes comme celle de Bonaire.

Un rapport reconnu par l'ONU

En inscrivant Bonaire sur une liste de territoires non autonomes, le gouvernement hollandais serait dans l'obligation, conformément aux articles, résolutions et traités de la Charte de l'ONU, de faire ce qui suit : les Hollandais devraient faire rapport annuellement à l'Assemblée générale sur le progrès social, économique et politique de l'île, tel que stipulé par l'article 73 de la Charte des Nations unies. En outre, sa réinscription sur la liste permet aux organisations supranationales de l'ONU d'évaluer et d'intervenir, d'aider et d'appuyer l'île lorsque requis, et de superviser toutes activités et actions menant à la décolonisation et à l'autonomie.

Une fois ces mesures appliquées, Bonaire sera en mesure de réclamer son droit inhérent à l'autodétermination et de faire partie de la communauté des nations en tant qu'État souverain, puisque la dimension d'un pays ne devrait jamais l'empêcher de vivre librement.

James Finies est le président de Nos Kier Boneiru Bek et vice-président de l'Organisation des droits humains de Bonaire. Bonairien natif de l'île, il a mené une campagne s'étendant sur plusieurs décennies pour faire connaître la situation coloniale à Bonaire et la violation des droits humains et du droit à l'autodétermination du peuple de Bonaire.

(20 décembre 2022. Traduit de l'anglais par LML)



Venezuela – Guyana

Sous la surface du différend frontalier

– A. T. Freeman –

Le 14 décembre, les présidents du Venezuela, Nicolas Maduro, et du Guyana, Irfaan Ali, se sont rencontrés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines dans un contexte de tensions croissantes entre les deux gouvernements sur le sort du territoire contesté d'Essequibo. L'écart entre leurs positions a été illustré par les déclarations qu'ils ont faites avant la réunion. Maduro a salué les pourparlers comme une occasion d'emprunter « la voie du dialogue avec le Guyana, afin de parvenir à une solution pratique à la controverse », tandis qu'Ali a déclaré que « la frontière terrestre n'est pas un sujet de discussions bilatérales ». Malgré ces déclarations liminaires divergentes, les deux gouvernements ont signé à la fin de la réunion la déclaration conjointe d'Argyle dans laquelle ils s'engagent, entre autres, à éviter la menace ou l'utilisation de la force entre eux, à éviter l'escalade de leur différend, à poursuivre leur dialogue et à se rencontrer à nouveau au Brésil.



Les présidents Nicolas Maduro et Irfaan Ali, respectivement du Venezuela et du Guyana, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le 14 décembre 2023

Lors d'une visite au Guyana en 2004, le président du Venezuela de l'époque, Hugo Chavez, avait décrit la controverse frontalière comme « un héritage du colonialisme et l'objet d'intrigues impérialistes visant à créer de l'hostilité entre le Guyana et le Venezuela ». Ses paroles restent aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 19 ans. Actuellement, un narratif malhonnête est donné dans lequel « le Venezuela veut attaquer le Guyana et s'emparer de 70 % de son territoire et, en tant que peuple des Caraïbes, nous devrions nous tenir aux côtés de nos frères et soeurs du Guyana contre l'accaparement injustifié des terres par le Venezuela ». Ce discours malhonnête vise en fait à mobiliser les populations des Caraïbes pour défendre le pillage des ressources de la région par ExxonMobil et d'autres monopoles étrangers et pour soutenir la militarisation des États-Unis en faveur de ce pillage.



Les racines du conflit

Le différend trouve son origine dans les revendications conflictuelles des colonialistes espagnols et britanniques sur les territoires qu'ils ont volés sur le continent sud-américain dans le but d'exploiter les terres et les ressources minérales de la région. Dès le début des années 1500, l'empire espagnol a encouragé les migrations en provenance d'Europe vers la région qui constitue aujourd'hui le Venezuela. Ce colonialisme européen s'est accompagné de la maltraitance et de l'asservissement des populations autochtones et des Africains importés sur ce territoire. Dans un processus similaire à celui qui a conduit à la création des États-Unis en Amérique du Nord, les descendants des colons européens ont lancé une lutte armée pour proclamer leur indépendance vis-à-vis de l'empire espagnol. Le Venezuela a été le premier de ces territoires à déclarer son indépendance en 1811,

avant d'être intégré à la Grande Colombie par Simon Bolivar en 1822. Il est important de noter que, bien que Bolivar soit largement décrit comme le Libérateur, l'esclavage des Africains dans ce qui est aujourd'hui le Venezuela s'est poursuivi jusqu'en 1854, malgré la promesse faite par Bolivar en 1815 au gouvernement révolutionnaire haïtien d'abolir l'esclavage des Africains dans les territoires qu'il avait libérés de l'Espagne. Par conséquent, contrairement à Haïti qui a aboli l'esclavage en 1804, l'indépendance des colonies espagnoles n'a pas été un processus pleinement émancipateur et, à l'instar des États-Unis, ces nouveaux États ont emporté avec eux dans leur indépendance une grande partie du bagage raciste et oppressif hérité de l'empire espagnol.

Au milieu du XIXe siècle, la Grande-Bretagne, profitant de sa position de principale superpuissance de l'époque et de l'instabilité politique au Venezuela, s'est lancée dans la conquête des terres. Elle revendique la région de l'Essequibo, précédemment revendiquée par l'empire espagnol, et ajoute ce territoire à sa colonie de la Guyane britannique. En fait, l'empire britannique s'est emparé de terres dont le Venezuela estimait avoir le droit d'hériter au motif que l'empire espagnol les avait précédemment confisquées aux peuples autochtones. Telle est l'essence impériale du différend. Les protestations des Vénézuéliens ont finalement abouti, en 1899, à la sentence arbitrale de Paris, qui a légitimé l'accaparement des terres par les Britanniques et fixé la frontière actuelle entre le Venezuela et le Guyana. En 1949, Severo Mallet-Prevost, qui avait été désigné par les États-Unis pour représenter le Venezuela à la procédure arbitrale de Paris, puisque les Vénézuéliens n'y étaient pas présents, a publié à titre posthume un mémorandum dans lequel il décrivait les pratiques de corruption auxquelles la Grande-Bretagne s'était livrée pour obtenir les résultats de la sentence de 1899. En conséquence, le Venezuela a soulevé cette question aux Nations unies en 1962 et, avant l'indépendance du Guyana en 1966, un nouvel accord, l'accord de Genève, a été signé entre la Grande-Bretagne, le Venezuela et le Guyana, qui n'était pas encore indépendant, afin de trouver une solution à la question de la frontière.

Intrigues impérialistes

Cependant, les intrigues impérialistes qui avaient donné naissance à la controverse se sont poursuivies dans le cadre de l'accord de Genève. Il est clair que les mains des États-Unis et de leurs multinationales ne sont jamais bien loin de l'aggravation et de l'embrasement de cette question de temps à autre. Par exemple, dans les années 1980, lorsque Forbes Burnham était président du Guyana, la CIA l'a accusé d'essayer d'établir une tête de pont militaire cubaine dans ce pays et a activement utilisé le Venezuela, qui était alors l'un de ses États clients, pour déstabiliser le Guyana en aggravant le conflit frontalier. S'exprimant sur cette question lors du XXe sommet du Groupe de Rio en 2008, Hugo Chavez a déclaré qu'« à l'époque où le Guyana était gouverné par ce type à gauche, Forbes Burnham, il y a eu presque une guerre entre le Venezuela et le Guyana, pour un vieux différend territorial, dont presque personne ne se souvient, parce qu'il était là depuis des temps immémoriaux ... ». Des fonctionnaires américains sont venus, je m'en souviens, pour inciter à faire la guerre contre le Guyana ... ils voulaient que nous envahissions le Guyana, en utilisant le différend territorial comme excuse, pour évincer le gouvernement de gauche de Forbes Burnham ». En fait, en 1981, dans le contexte des menaces proférées contre le Guyana par le gouvernement vénézuélien de l'époque, le ministre cubain des Relations extérieures Ricardo Alarcon, en visite au Guyana, a dénoncé le Venezuela comme étant expansionniste et a déclaré la solidarité de Cuba avec le Guyana. C'est l'une des ironies de l'histoire que, alors que dans les années 1980, les États-Unis incitaient le Venezuela à déstabiliser le Guyana en utilisant le différend frontalier comme prétexte, aujourd'hui les rôles sont inversés et les États-Unis incitent le Guyana à déstabiliser le Venezuela, en utilisant le même différend frontalier comme prétexte.

Après la signature de l'accord de Genève, le différend frontalier, comme beaucoup d'autres dans le monde, s'est prolongé sans que le Guyana et le Venezuela ne parviennent à le résoudre. Conformément à cet accord, les deux pays ont fait appel aux bons offices du secrétaire général des Nations unies en 1990 pour voir si une solution pouvait être trouvée. En octobre 2013, quelque 23

ans après la saisine, le représentant personnel du secrétaire général, M. Norman Girvan, a indiqué qu'il avait tenu des réunions séparées très productives avec les ministres des Affaires étrangères du Guyana et du Venezuela, qui ont tous deux souligné les excellentes relations bilatérales qui existaient à l'époque entre les deux pays. Les deux pays ont reconnu les progrès réalisés dans le cadre du processus de bons offices, ont exprimé leur confiance dans ce processus et ont accueilli favorablement les nouvelles initiatives de M. Girvan visant à trouver une solution.

Le 20 mai 2015, ExxonMobil a annoncé qu'elle avait fait une découverte importante de pétrole au large du Guyana. Après cela, tout a changé.

En violation de l'accord de Genève

En décembre 2016, Ban Ki-moon, alors secrétaire général de l'ONU, a écrit au Venezuela et au Guyana pour leur dire qu'il mettrait fin au processus de bons offices à la fin de l'année 2017 et que si, d'ici là, la controverse n'avait pas été résolue, il « opterait pour la Cour internationale de justice comme prochain moyen de règlement, à moins que les gouvernements du Guyana et du Venezuela ne lui demandent conjointement de s'abstenir de le faire ». L'intervention de Ban Ki-moon constituait une violation flagrante des principes et du texte de l'accord de Genève, qui représente la base juridique sur laquelle il s'est appuyé pour intervenir dans le différend frontalier. L'accord stipule clairement dans son préambule que le différend doit « être résolu à l'amiable, d'une manière acceptable pour les deux parties » et le paragraphe 2 de l'Article IV, sur la base duquel le secrétaire général a revendiqué l'autorité d'imposer unilatéralement une solution à l'une des parties, ne lui confère aucune autorité de ce type. L'article en question stipule en effet que :

« si le moyen de règlement qu'il a retenu ne mène pas à une solution du différend, le secrétaire général de l'ONU choisit un autre des moyens stipulés à l'Article 33 de la *Charte des Nations unies*, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le différend ait été résolu ou jusqu'à ce que tous les moyens de règlement pacifique envisagés dans la Charte aient été épuisés ».

L'Article 33 (1) de la Charte des Nations unies stipule que :

« Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. »

La lecture du texte de l'accord et de l'Article 33 de la Charte des Nations unies montre clairement que l'action du secrétaire général est née des intrigues impérialistes telles qu'exposées par Hugo Chavez. Tout d'abord, il a violé le principe énoncé dans le préambule de l'accord qui dit qu'une solution acceptable pour les deux parties doit être trouvée. Deuxièmement, il n'a pas épuisé toutes les possibilités énumérées à l'Article 33 de la Charte de l'ONU pour trouver une solution pacifique et, enfin, il a contredit l'exigence de l'Article IV (2) de l'accord qui dit que les mesures énumérées à l'Article 33 doivent être mises en oeuvre « jusqu'à ce que le différend soit résolu ». Il est évident que si un moyen de règlement des différends est imposé à l'une des parties, celle-ci aura le sentiment qu'une injustice lui a été faite et que le différend ne sera pas résolu. Il est on ne peut plus clair que l'accord ne donnait pas au secrétaire général le pouvoir d'imposer une solution à l'une des parties, comme le préconisait Ban Ki-moon. Cependant, en janvier 2018, son successeur, Antonio Guterres, a poursuivi les intrigues anti-Venezuela et a choisi la Cour internationale de justice (CIJ) comme moyen de régler le différend frontalier. À la suite de cette décision, le Guyana a engagé une procédure contre le Venezuela devant la CIJ en mars 2018.

L'intervention de la CIJ dans les intrigues impérialistes autour de ce différend est un autre exemple de l'utilisation des soi-disant institutions juridiques internationales pour la poursuite ouverte des

objectifs politiques et géostratégiques des États-Unis et de leurs sociétés transnationales. Cette pratique ne fait qu'accroître le discrédit de ces organisations et détruire ce qui reste de leur légitimité. Par exemple, le 16 mars 2022, moins de trois semaines après que la Russie a commencé son « opération militaire spéciale » en Ukraine, la même CIJ a émis des mesures provisoires contre la Russie, exigeant qu'elle mette immédiatement fin à son action militaire en Ukraine. Cependant, plus de deux mois après ce qui a été décrit comme le premier génocide télévisé se déroulant à Gaza, la CIJ n'a émis aucune mesure provisoire ni fait quoi que ce soit contre Israël. Le Venezuela a manifestement compris que la saisine de la CIJ était une tentative de réitérer l'injustice de la sentence arbitrale de 1899, mais cette fois au service de l'impérialisme américain plutôt que britannique. Il a reconnu que l'accepter reviendrait à accepter qu'ExxonMobil et les États-Unis soient les juges ultimes de cette question. Il a donc rejeté l'intervention de la CIJ dans cette affaire.

Le gouvernement actuel du Parti progressiste populaire (PPP) du Guyana, quant à lui, aime à faire valoir son engagement à « respecter l'arrêt de la CIJ ». Mais cette position ne fait qu'exposer le fait qu'il est impliqué jusqu'au cou dans les intrigues impérialistes américaines contre le Venezuela. Le PPP ne cesse de parler de la défense de l'intégrité territoriale du Guyana, allant même jusqu'à faire intervenir le commandement sud des États-Unis dans le différend. Cependant, il veut maintenant faire croire au monde qu'il céderait volontiers 70 % du territoire du Guyana au Venezuela, si la CIJ rendait une telle décision. Cela est d'autant plus frappant que la procédure de la CIJ ne prévoit pas la possibilité de faire appel d'une décision. Si telle est vraiment la position du PPP, alors cette organisation n'est absolument pas attachée à l'intégrité territoriale du Guyana. En réalité, le PPP défend sa position parce que les États-Unis et ExxonMobil lui ont clairement fait comprendre que la CIJ produirait un résultat et un seul, à savoir une décision en faveur d'ExxonMobil. La stratégie des États-Unis consiste clairement à obtenir un arrêt de la CIJ sur l'Essequibo en leur faveur, puis à utiliser leur commandement sud pour le faire appliquer. Malheureusement, le PPP est complice de cette intrigue. Cette complicité montre à quel point le PPP a dégénéré. Il est bien loin le parti de 1953 dirigé par Cheddi Jagan et Forbes Burnham qui défendait le peuple du Guyana, ce qui a conduit à l'invasion d'octobre soutenue par les États-Unis cette année-là, au cours de laquelle la Grande-Bretagne a violemment renversé le gouvernement élu du PPP. Soixante-dix ans plus tard, le PPP a dégénéré en un instrument consentant aux mains de l'impérialisme américain.

Une solution centrée sur les peuples

Le conflit frontalier entre le Venezuela et le Guyana est une plaie ouverte, que les forces extérieures et impériales attisent et aggravent chaque fois que cela sert leurs intérêts. Ce faisant, elles menacent la paix et la sécurité dans les Caraïbes. Aujourd'hui, en violation de la déclaration de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) selon laquelle les Caraïbes doivent rester une zone de paix, il est question que les États-Unis établissent une base militaire au Guyana pour défendre le pillage permanent des ressources pétrolières, qui voit ExxonMobil s'approprier 86 % des recettes et en laisser 14 % au Guyana.

Depuis plus d'un siècle, les tentatives de résolution de ce différend reposent sur le concept eurocentrique et colonialiste selon lequel un pays est une masse terrestre et les ressources qu'il contient n'existent que pour l'exploitation et le profit. Ces tentatives ont jusqu'à présent échoué lamentablement. Il est temps d'abandonner cette approche et de trouver une solution au conflit qui soit centrée sur les peuples. Dès le XIIIe siècle, le peuple malien avait conclu que parler d'un pays, c'est d'abord et avant tout parler de son peuple. C'est cela qu'il faut mettre au centre des efforts pour résoudre le différend.

Aujourd'hui, les autochtones qui vivent dans l'Essequibo traversent la soi-disant frontière internationale comme ils le font depuis des milliers d'années, sans se soucier de cette imposition étrangère. Il est absurde qu'en 2023, des revendications sur l'Essequibo soient formulées sur la base des crimes coloniaux des empires espagnol et britannique, sans que personne ne tienne compte de

l'avis des peuples autochtones. Il est criminel que les ressources pétrolières associées à cette région aient été confiées à des sociétés étrangères qui les pillent au détriment des populations de l'Essequibo, du Guyana et du Venezuela.

Dans toutes les Caraïbes, nous devons exiger que le Venezuela et le Guyana cessent d'aggraver la situation, de faire intervenir les entreprises et l'armée américaines dans le conflit, de participer aux intrigues impérialistes et de s'orienter vers la recherche d'une solution qui commence par l'engagement des peuples des deux pays, en particulier les peuples autochtones de l'Essequibo, afin de résoudre enfin cette question d'une manière qui profite aux peuples et non aux sociétés monopolistiques étrangères.

(Organisation caribéenne pour le pouvoir des peuples, 15 décembre 2023. Traduction : LML)



Trinité-et-Tobago au bord du gouffre

L'assaut contre notre droit à la sécurité

– Clyde Weatherhead –

Il est devenu à la mode ces jours-ci que les ministres du gouvernement avec des responsabilités en matière de sécurité et les hauts responsables de la police, dans leurs discours, leurs communiqués de presse, leurs entrevues et leurs messages sur les réseaux sociaux, parlent de « protéger » ou d'assurer le « droit à la sécurité » ou « la sécurité de nos concitoyens ».

Pourquoi cette mode ? Parce que jusqu'à ce que la discussion sur la sauvagerie de la criminalité meurtrière « galopante » commence à s'inscrire dans le contexte du droit de tous les citoyens à la sécurité et du devoir de l'État de garantir ce droit, comme tous nos autres droits fondamentaux, la discussion a été présentée par les autorités comme une question « de loi et d'ordre », une urgence de santé publique, etc.

Nous en arrivons maintenant à l'essentiel. Chaque citoyen, en vertu de notre Constitution, la loi suprême de notre société, doit se voir garantir certains droits fondamentaux, la sécurité, comme la santé, qui est le droit le plus important, car sans la vie, nous ne pouvons jouir d'aucun autre droit.

La criminalité et les crimes violents sont aujourd'hui endémiques. Les auteurs de ces crimes sont de plus en plus audacieux et agissent en toute impunité, ne prenant même plus la peine de dissimuler leur visage.

Les conférences de presse et les séances de photos qui suivent chaque nouvelle atrocité, les discours sur les armes à feu et les menaces dans les médias traditionnels et sociaux par le chef de la police ou ses cadres supérieurs et les porte-parole de la police, comme « *Nous venons pour vous* » ou « *Ne revenez pas dans cette zone* », sont devenus trop courants et, comme les actes de sauvagerie effrontés, sont accueillis avec peu ou pas de réaction par une population engourdie par la régularité et la prise de conscience que « nulle part on n'est à l'abri ».

Les citoyens assiégés qui ne voient pas la lumière au bout du tunnel ne peuvent que contempler notre descente dans l'anarchie et ont désormais l'habitude de dire « soyez prudents » à la fin de chaque rencontre sociale.

Lors de sa conférence de presse au retour de ses missions à l'étranger, le premier ministre a été contraint d'aborder la « question » de la criminalité et, en particulier, l'information selon laquelle

certains policiers auraient négocié un traité de paix entre des chefs de gangs renommés de la capitale.

Les activités des gangs sont de la criminalité, a-t-il rétorqué.

Nous avons des lois anti-gang, a-t-il dit.

Eh bien, nous avons des lois contre le meurtre, les coups de feu intentionnels, la possession illégale d'armes, y compris d'armes automatiques de grande puissance, les drogues illégales, le trafic d'êtres humains, l'extorsion, les cambriolages. Nos livres de lois sont bien remplis de statuts criminels définissant une myriade de délits et nous avons même récemment expliqué la richesse de vos lois.

Pourtant, malgré toutes ces lois, il n'y a pas d'ordre.

Le premier ministre a répété que la principale agence chargée de lutter contre la criminalité et de veiller à ce que ceux qui enfreignent toutes ces lois soient « amenés à rendre des comptes » est la police; jusqu'à récemment, il était également de bon ton de parler d'une nébuleuse « application de la loi ».

Alors, si nous avons tant de lois, si nous avons un service de police comme principale force de lutte contre la criminalité, pourquoi notre droit à la sécurité n'est-il toujours pas garanti ?

Le premier ministre nous a rassurés en nous disant que nous achetions davantage de véhicules de police pour transporter des policiers dont les rangs seront augmentés de 1 000 en 2024 et des soldats que nous avons appelés en renfort pendant quatre mois afin de « fournir tout le soutien » dont le gouvernement a le devoir de s'acquitter.

Mais qu'en est-il de l'efficacité du travail de la police et des autres appareils de sécurité qui luttent contre la criminalité galopante ?

Dans le monde de la mesure des performances des individus ou des organisations, la gestion moderne des performances utilise plusieurs outils pour quantifier et analyser l'efficacité et une norme importante de la mesure des performances est de commencer par identifier les indicateurs clés de performance (ICP) et de fixer des objectifs.

Pour mesurer l'efficacité des performances de la police dans la lutte contre la criminalité, les indicateurs clés de performance les plus importants sont les taux de détection et de condamnation : combien d'infractions signalées sont détectées (c'est-à-dire que des arrestations et des inculpations sont effectuées et déposées) et combien de celles qui sont détectées aboutissent à des condamnations dans le cadre du système de justice pénale ?

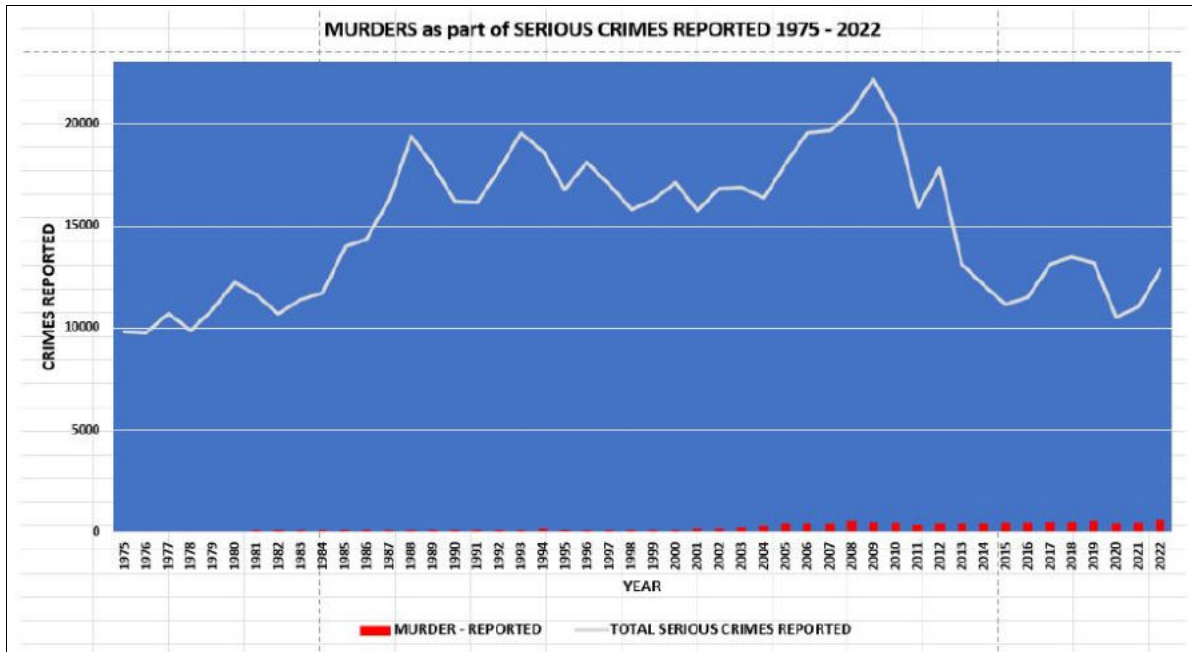
La police nous a dit à plusieurs reprises que le travail policier était basé sur le renseignement et nous informe presque quotidiennement sur les délits et la détection « par rapport à la même période de l'année dernière », etc.

La police tient ou est tenue de tenir les chiffres quotidiennement et il existe même une branche chargée de compiler les statistiques, qui sont ensuite reprises dans les statistiques présentées par l'Office central des statistiques (CSO), ce qui nous donne une vue panoramique des taux de criminalité et de détection de 1975 à aujourd'hui. Le dernier audit des effectifs réalisé au sein des services de police inclut ces statistiques KPI pour la période 1994 – 2022.

Que montrent les statistiques ?

Les tableaux peuvent être consultés sur le [site web du CSO](#).

Crimes signalés 1975 -2022



Examinez le nombre total d'infractions graves signalées et la proportion de meurtres par rapport à ce total.

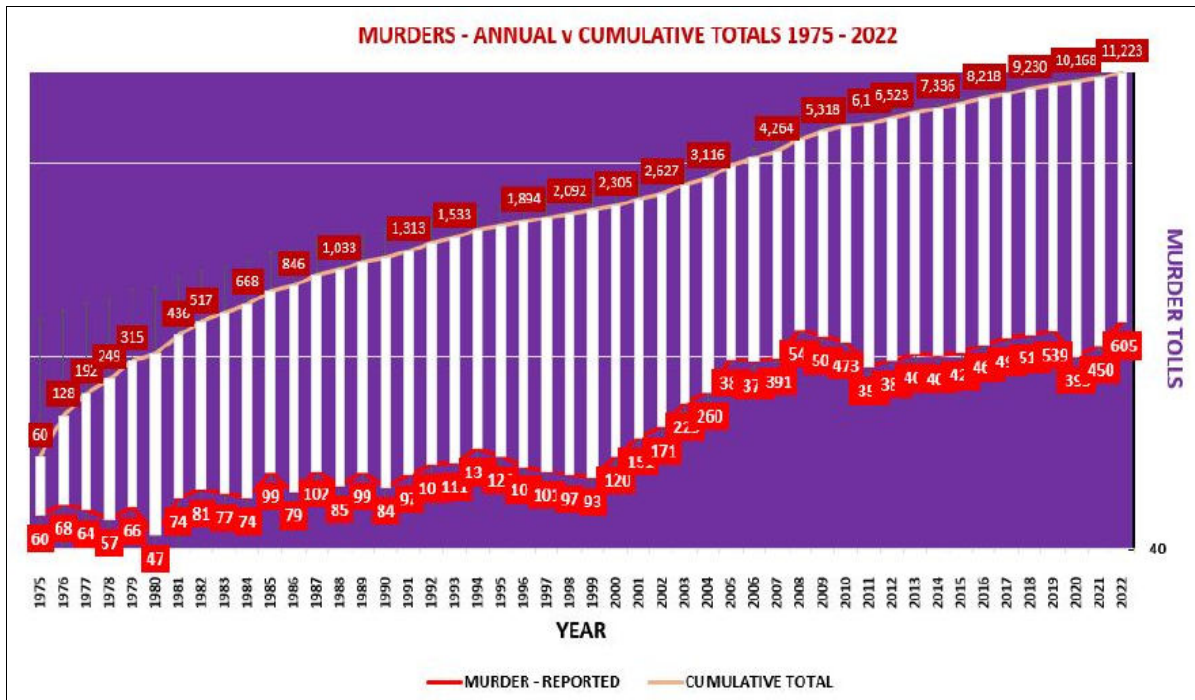
Le nombre d'infractions graves signalées est passé de moins de 10 000 en 1975 à plus de 20 000 en 2007-2009, mais n'est jamais revenu aux niveaux de 1975.

Les meurtres (en rouge dans le graphique ci-dessous) n'ont cessé d'augmenter, et plus encore depuis 2000.

Toutefois, bien que les meurtres soient la principale préoccupation de la population et malgré le nombre record de meurtres annuels (plus de 600 en 2022), ils ne représentent qu'une proportion relativement faible de l'ensemble des infractions graves commises chaque année.

Number of Reported Crimes in Trinidad and Tobago								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021p	2022p
Serious Crime	11,135	11,493	13,113	13,445	13,179	10,538	11,040	12,802
Minor Crime	7,515	7,546	9,222	9,139	8,181	4,868	4,118	3,939
Minor Offence	12,247	11,080	10,703	20,406	17,738	16,333	11,993	13,899
Total Crime	30,897	30,119	33,038	42,990	39,098	31,739	27,151	30,640
Murder	420	462	495	517	539	399	450	605
Robbery	2,469	2,618	2,913	3,246	3,018	2,082	1,868	2,516
Larceny of Motor Vehicle	785	656	785	575	678	548	415	993

Voici une série chronologique du CSO basée sur les statistiques de la police concernant le nombre de meurtres depuis 1975 jusqu'en 2022.



NUMBER OF MURDERS BY POLICE DIVISION FOR THE PERIOD 2015-2022

POLICE DIVISIONS	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021p		2022p	
	rep	det	rep	det	rep	det	rep	det	rep	det	rep	det	rep	det	rep	det
PORT OF SPAIN	87	4	61	7	68	9	66	7	80	6	36	7	51	4	63	5
SOUTHERN	47	12	55	12	73	12	68	16	53	7	63	15	47	13	84	16
WESTERN	37	4	28	3	43	6	62	7	75	5	46	2	39	6	71	16
NORTHERN	58	13	124	18	105	22	118	15	141	11	116	16	121	9	124	10
CENTRAL	62	12	79	13	85	11	81	11	61	18	41	9	65	7	95	10
SOUTH WESTERN	42	10	29	6	23	7	30	8	27	4	30	5	18	3	35	5
EASTERN	29	6	37	10	34	10	32	9	29	6	24	5	40	12	43	5
NORTH EASTERN	51	7	45	3	51	11	51	9	63	11	33	4	62	10	80	6
TOBAGO	7	3	4	3	13	1	9	4	10	2	10	10	7	1	10	6
TOTAL	420	71	462	75	495	89	517	86	539	70	399	73	450	65	605	79
Detection Rate %		16.9		16.2		18.0		16.6		13.0		18.3		14.4		13.1

rep: reported - det: detected
p: provisional
Data Source: Crime and Problem Analysis Unit, Trinidad and Tobago Police Service

Le nombre annuel de meurtres n'est jamais repassé sous la barre des 200 depuis 2002, soit pendant 21 ans.

Au cours des deux dernières décennies, plus de 500 citoyens ont été assassinés au cours de sept de ces années, y compris cette année, en 2023, et plus de 600 en 2022.

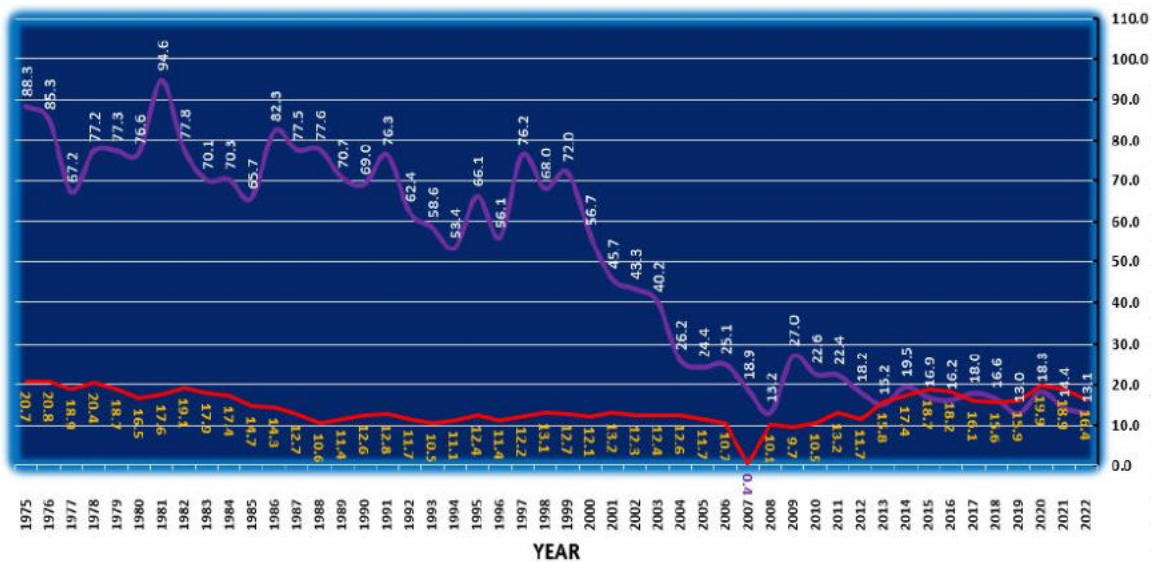
Il y a eu plus de 400 meurtres par an pendant 13 des 20 dernières années.

Entre 2002 et 2022, soit 20 ans, un total de 8607 citoyens ont été assassinés dans ce pays.

Taux de détection (%) – 1975 – 2022

Passons maintenant à la comparaison entre les crimes signalés et les crimes détectés, ainsi qu'aux taux de détection et à leur évolution au cours des 48 dernières années.

DETECTION RATES (%) - Murders v Serious Crimes 1975 - 2022



Entre 1975 et 2022, les taux de détection de toutes les infractions graves sont restés pratiquement stables, passant de 20,7 % en 1975 à 16,4 % en 2022, avec un minimum de 0,4 % en 2007.

Le taux de détection (pourcentage de crimes déclarés détectés) n'a jamais retrouvé son niveau de 1975 en 47 ans.

Entre 1975 et 2022, le taux de détection des meurtres s'est effondré, passant de 88,3 % en 1975 et d'un maximum de 94,6 % en 1981 à moins de 20 % depuis 2012 et à un minimum de 13,1 % en 2022.

Sur le long terme, la récente préoccupation exprimée par le ministre de la Sécurité nationale concernant le faible taux de détection des meurtres semble arriver au moins deux décennies trop tard, les taux de détection des meurtres n'étant jamais revenus à un niveau proche de celui de 1999 (72 %).

Ces statistiques, qui couvrent une période de près de cinq décennies, montrent que :

Les crimes graves ont augmenté au milieu des années 1980 et n'ont jamais été ramenés aux niveaux d'avant 1980.

Les infractions graves (signalées) ont dépassé les 15 000 par an pour chaque année entre 1987 et 2014.

Le taux de détection de tous les crimes graves n'a jamais dépassé 20,7 % depuis 1975.

Le fléau de la criminalité est un problème très grave depuis au moins 35 ans et ne date pas d'hier.

Entre 1975 et 2002, le nombre annuel de meurtres n'a jamais dépassé 200. Depuis 2003, le nombre record de meurtres a augmenté pour atteindre plus de 600 en 2022 et franchir la barre des 500 six (6) fois, y compris en 2023, l'année en cours.

Depuis 1975, 11 223 citoyens ont été assassinés, plus de 9 000 depuis 2001.

Le taux de détection des meurtres a chuté de plus de 50 % jusqu'en 2001 à 13,1 % en 2022.

Cela montre que l'efficacité des services de police dans la lutte contre l'explosion des crimes de tous

types et, plus particulièrement, contre le massacre gratuit de citoyens par des meurtriers, laisse beaucoup à désirer, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'affirmation selon laquelle l'explosion des crimes graves et de la criminalité meurtrière aurait été causée par la tentative de coup d'État de 1990 ne peut être soutenue si l'on considère les faits enregistrés depuis 1975.

Hormis la nécessité évidente d'accroître l'efficacité des services de police dans la détection et la prévention de la criminalité, il est évident que les déclarations clichées sur les mauvais parents, la nature pécheresse de l'homme, la culpabilisation des jeunes, des fabricants d'armes, etc. ne peuvent expliquer les causes du fléau de la criminalité et de la criminalité meurtrière qui sévit dans notre société depuis des décennies maintenant.

Si l'on ne détermine pas les causes profondes, il ne peut y avoir de « guerre contre le crime » efficace et les mesures de « maintien de l'ordre » ne garantiront pas le droit à la sécurité de tous les citoyens.

(21 novembre 2023. Traduction : LML)



République de Corée

Large résistance aux politiques antisociales et bellicistes du gouvernement Yoon en République de Corée

– Philip Fernandez –



Rassemblement de la Fédération des syndicats coréens (FKTU) à Séoul, le 11 novembre 2023

Depuis son arrivée au pouvoir en mai 2022, le gouvernement pro-américain et anticomuniste du président Yoon Suk-Yeol de la République de Corée a mené une vaste offensive antisociale contre le peuple et, dans le même temps, a intégré plus profondément la République de Corée à la machine de guerre impérialiste américaine et son objectif de dominer la région Asie-Pacifique. Cela fait peser des menaces sur la paix et le bien-être du peuple coréen et des peuples de la région.

Les Coréens ont tenu plusieurs manifestations à Séoul et dans d'autres villes de la République de

Corée depuis que le gouvernement de Yoon a pris le pouvoir pour exiger la démission de Yoon et le renversement de ses politiques antisociales et bellicistes.

Le 20 novembre 2023, la Confédération sud-coréenne des syndicats a tenu un rassemblement à Séoul et une grève générale pour les droits des travailleurs. Le 18 novembre, la 65e manifestation à la chandelle a eu lieu à Séoul pour exiger la destitution de Yoon et l'annulation de ses politiques antisociales, ainsi que la protection des droits des travailleurs et des programmes sociaux. Les manifestants portaient des pancartes et des banderoles demandant à l'Assemblée nationale de la République de Corée de destituer Yoon.

Le 15 novembre, le Conseil de situation d'urgence pour la prévention de la dictature des procureurs, de la ruine de la vie des gens et de la crise de la guerre a tenu un rassemblement à Séoul pour condamner le « traître Yoon Suk-Yeol pour ses politiques contre la paix et le peuple. »

Le 11 novembre, la Fédération des syndicats coréens (FKTU) a tenu un rassemblement à Séoul auquel ont participé plus de 60 000 travailleurs de tous les secteurs. La FKTU a souligné que le gouvernement Yoon proposait des réformes du travail rétrogrades qui obligeaient les travailleurs à faire des heures supplémentaires, permettaient au gouvernement de s'immiscer dans les activités syndicales et introduisaient d'autres stratagèmes pour diviser et attaquer les travailleurs.



Rassemblement du 11 novembre à Séoul, Corée

La résistance organisée du peuple de la République de Corée à l'offensive antisociale et aux politiques militaristes du gouvernement Yoon se poursuit sans relâche, le peuple exigeant ses droits

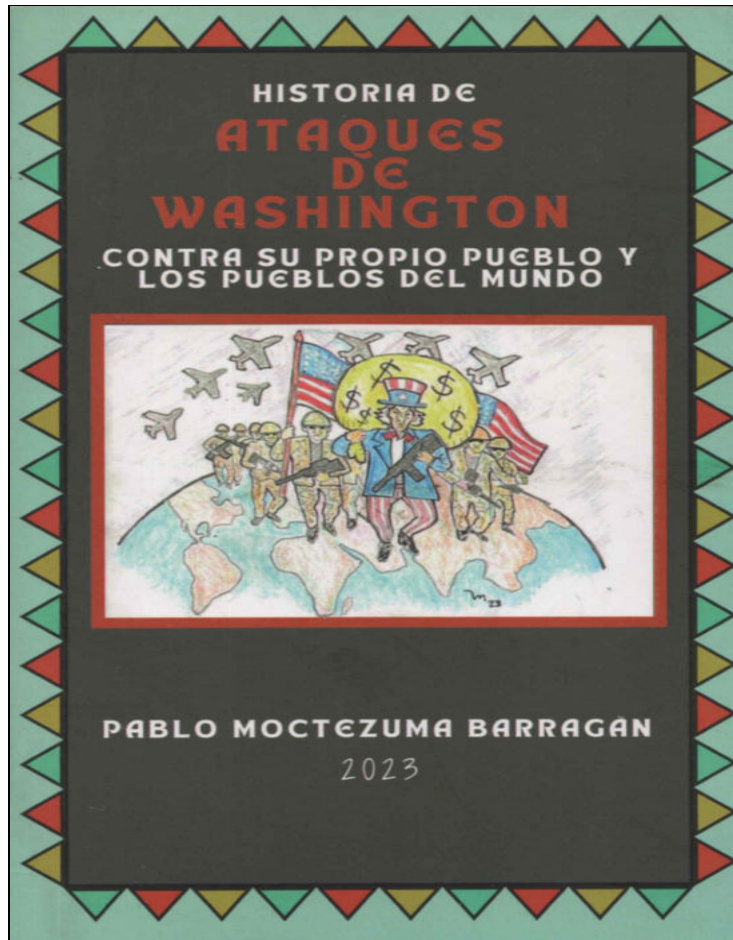
et faisant valoir ses revendications en Corée du sud. Les derniers sondages montrent que le soutien populaire à Yoon se maintient autour de 33 % de la population.

(Avec des informations de KCNA, Hankyoreh, Xinhua : Photos : Yonhap)



Histoire des attaques de Washington contre son propre peuple et les peuples du monde

– Pablo Moctezuma Barragan –



À l'occasion du 200e anniversaire de la doctrine Monroe, nous publions une traduction française non officielle du livre de l'historien mexicain bien connu Pablo Moctezuma Barragan intitulé *L'Histoire des attaques de Washington contre son propre peuple et contre les peuples du monde*.

Pour lire la traduction, [cliquez ici](#).



www.pccml.ca • redaction@pccml.ca

